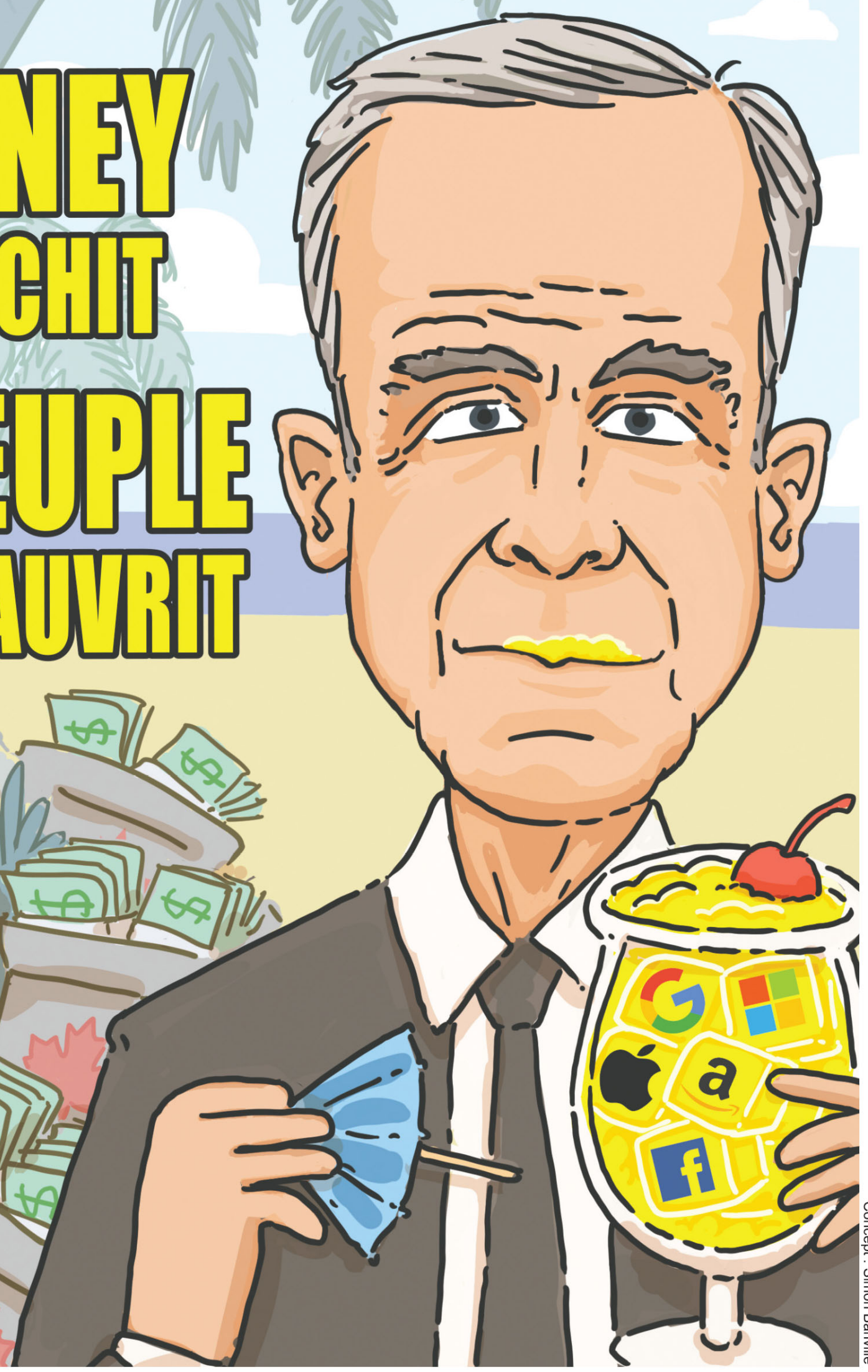


439

L'AUT' JOURNAL

Septembre 2025 • avec une apostrophe pour apostropher

CARNEY S'ENRICHIT LE PEUPLE S'APPAUVRIT



page 5



Déliquescence

Michel Rioux

« Une décadence complète, une perte de force, de cohésion ou de qualité morale menant à la ruine ou à la décomposition, que ce soit pour une personne, une civilisation ou une institution. » C'est la définition de la déliquescence.

Tout est bien sûr une question d'échelle...

Ce qui se passe aux États-Unis et au Québec ne prend pas les mêmes proportions. Tout le monde le comprendra.

Au sud de la frontière, vous avez un matamore dont l'essentiel de la politique est le *bullying*, qu'il nourrit de vantardises, d'extravagances, de menaces, de mensonges éhontés. « Trump est le *bully* en chef. Un tyran sociopathe dont le seul but est de soumettre les autres à sa volonté. Il est impossible d'apaiser un *bully*. Lui donner raison ne fait que l'encourager à poursuivre. La seule façon de négocier avec un *bully*, c'est de s'associer à d'autres et de se tenir ensemble », a écrit récemment Robert Reich, qui fut secrétaire au Travail dans l'administration Clinton.

Il ne se passe pas une journée sans que ce narcissique n'apparaisse à la télévision pour signer des décrets plus loufoques les uns que les autres. Pensons au retour des pailles en plastique; à la dérèglementation du débit de l'eau dans les douches; au golfe du Mexique, qui devient le golfe de l'Amérique; à la fin des contrats aux firmes d'avocats qui l'ont poursuivi.

Ça devient plus sérieux quand il soutient que les éoliennes nous tuent; qu'il affirme avoir mis fin à six guerres; qu'il ne voit pas de conflit d'intérêts à accepter personnellement un avion de 400 millions \$ du Qatar, principal financier du Hamas.

Ça devient proprement scandaleux quand, avec Israël, il envisage de vider de ses deux millions d'habitants la bande de Gaza. Au profit d'oligarques, dont son gendre, Jared Kushner, qui caresse depuis longtemps le projet de faire de la région une station balnéaire genre Riviera.

C'est ce que le *Washington Post* rapportait, faisant état d'un document de 38 pages discuté dans le bureau ovale. Le plan prévoyait un versement de 5 000 \$ à chaque Palestinien déplacé, le paiement de quatre années de loyer. Des rumeurs veulent que le pays choisi

pour accueillir ces personnes déplacées soit le Soudan du Sud. Médecins sans Frontières rapporte que la guerre civile qui y sévit aurait fait quelques 400 000 victimes et que 3,3 millions de personnes fuyant la guerre ont trouvé refuge dans des pays voisins.

On a déjà vu mieux comme terre d'accueil...

Et au Québec...

On pourrait se consoler en se disant qu'au Québec, nous ne jouons pas dans un film aussi macabre. Mais dans ce demi-pays, comme le nomme Jean-François Nadeau, si nous ne volons pas aussi haut dans la sphère de la déliquescence, nous faisons quand même des efforts pour y parvenir...

Le dernier chapitre d'une longue série se joue sous nos yeux avec la commission présidée par le juge Gallant.

« Imputabilité! » Voilà le mot martelé plus d'une dizaine de fois par le premier ministre, François Legault, devant le juge Gallant. En jurant du même coup, au moins une dizaine de fois, qu'il n'avait appris les dépassements de coûts à la SAAQ qu'en février 2025, en lisant le rapport de la vérificatrice générale. Après huit ans, il a juré croire que les coûts du projet étaient toujours de 458 millions \$.

Et pourtant...

Trois présidents de la société d'État, trois ministres, deux secrétaires généraux du gouvernement, ses sous-ministres en quelque sorte, un directeur de cabinet à qui il accorde toute sa confiance depuis 25 ans savaient, ou auraient dû savoir, que la facture allait presque tripler.

Et rien de tout cela n'est parvenu à ses oreilles? Avouons que cela fait beaucoup de personnes qui devront être redevables du fait que le premier ministre ait été tenu dans l'ignorance pendant si longtemps.

Parlant d'imputabilité...

Qui assumera la responsabilité du fiasco de Northvolt, dont on a décrété l'arrêt de mort le 2 septembre, après que 510 millions \$ y ait été engloutis? François Legault, qui se bombait le torse en affirmant qu'il s'agissait là de la Baie James du XXI^e siècle? Ou bien son ancien ministre, l'arrogant et désinvolte Pierre Fitzgibbon, qui s'est illustré en lançant la valse des millions dans des canards boiteux comme, par exemple, LION Électrique, où 177 millions \$ ont été flambés, ou encore 322 millions \$ dans l'usine Écopro de Bécancour, qui a suspendu ses travaux en juin dernier?

Ce ne sont pas les USA, bien sûr. Mais disons que la CAQ met l'épaule à la roue sur le plan de la déliquescence de l'État québécois. ◀



Le rôleur indigné

Tu besognes à l'aveugle, mais c'est fort bien senti. La grande Nature qui t'entoure te pousse à roucouler un peu trop à mon vieux goût, mais tu m'émotionnes franchement, ce qui n'est pas rien pour le vieil ours engourdi que je suis, qui est resté gueux, sentimental et troubadour.

Il semble qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin : j'existerai jusqu'au bout, baignant aussi bien dans l'accumulation que dans la perte, visant un impossible quelconque. Chaque jour, je me répète : « Ça passera, le mal ou celui qui l'endure. »

Tu dois être tout jeune encore, baignant dans l'âge de la puissance et de la personnalité, celui où on tâte sa joie en risquant l'aventure, avec cet élan de jouvenceau qui me donne, tournant tes pages, un gentil tourment de rêveur immobile. Moi qui regarde osciller nos arbres fluet et fleurir nos herbes rousses, le regard embué par des larmes qui me restent collées aux paupières.

C'est toujours la même chose et c'est peut-être pour ça que c'est beau.

Si mon style rance ne t'éplore pas trop, écrivons-nous donc. Mon gros petit doigt me dit que nous n'avons l'un et l'autre rien à y perdre, que nous avons sans doute un peu à y gagner.

Je te prévient, mes saillies de rôleur finiront par te scier les nerfs. Je ne cesse de m'indigner. Mais tu le sais, puisque tu sembles bien me connaître.

Le jour où je ne serai plus indigné, je tomberai à plat, comme une poupée à qui on a retiré son bâton. J'étouffe d'idées et d'opinions rentrées qui me donnent la méchante envie de me glisser dans ma Seine bien-aimée, les poches de ma veste bourrées de cailloux.

Une chose m'étonne, c'est que je ne sois pas mort, ayant tant pensé, tant écrit, tant souffert. J'ai beaucoup rêvé et si peu exécuté. Seul le sens du grotesque m'a retenu sur la pente des grands désordres. ◀

ROBERT LALONDE [...]

L'imagination que donnent les vraies tendresses.

Robert Lalonde

Boréal, 2025



D'après Yves Boisvert et La Presse+

La mort d'un homme libre

Pierre Dubuc

Dans son édition du 24 août 2025, La Presse+ publie un article de son chroniqueur Yves Boisvert intitulé « La mort d'un homme libre ». Elle en fait même sa manchette.

Boisvert érige en exemple d'homme libre, l'histoire de Daniel Nakamura, un Canadien d'origine japonaise réfugié aux Îles-de-la-Madeleine, qui lui aurait confié ses secrets.

On apprend que Nakamura a débarqué aux Îles à l'automne 1987 et qu'il est décédé le 25 mai dernier à l'âge

de 71 ans. Il vivait comme un ascète, sans domicile fixe, sans possession, ce qui provoquait chez Boisvert « un mélange de fascination et d'admiration ».

Déjà, on peut s'interroger sur l'idée de faire d'un SDF l'archétype de « l'homme libre » et, plus encore, sur la fascination et l'admiration exercées sur Boisvert.

Poursuivons. Boisvert met en caractères gras dans son texte la phrase suivante : « Personne ne dépendait de lui, et lui n'attendait aucune protection de l'État. Surtout pas de l'État. »

Ce qui séduit Boisvert, c'est ce qu'il appelle « la recherche philosophique » du bonhomme. Il disait, rapporte-t-il, « travailler sur un moteur qui produit une énergie infinie », inspiré de l'œuvre d'Ayn Rand, en particulier *Atlas Shrugged* (La grève en français).

Dans ce livre, résume Boisvert, le héros du roman et inventeur du moteur, John Galt, se fait voler son invention et se révolte contre les États-Unis « socialistes », et incite tous les créateurs, les scientifiques et les entrepreneurs, bref « l'élite », à faire la grève pour faire s'écrouler la vieille société collectiviste.

Le roman, publié en 1957, a été et est toujours un best-seller – et John Galt, un héros – pour les Musk, le Tea Party, les libertariens, en un mot l'extrême droite américaine, comme le reconnaît Boisvert.

La décision d'en faire l'exemple de « l'homme libre » s'épaissit davantage lorsqu'on apprend l'histoire de Nakamura.

Petit-fils d'immigrants japonais, né à Toronto de parents canadiens, il a été condamné à la prison pour être entré dans une banque, en 1984, et avoir menacé le gérant en lui demandant de lui remettre 25 000 \$ en comptant pour compenser la dépossession des Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale! Si le gérant n'obtempérait pas, une bombe dans une mallette exploserait.

Un jury l'a reconnu coupable, une décision que semble contester Boisvert en mettant le mot *bold-up*, entre guillemets. (Premier conseil à *La Presse+* : Prière de ne pas affecter Boisvert aux affaires judiciaires.)

Boisvert conclut son article par ces mots : « Il laisse le souvenir d'un homme libre. »

Quelle étrange conception de la liberté que d'ériger en héros un indi-



vidu, manifestement dérangé, braqueur de banque, SDF, dont le héros est un personnage d'un roman de l'égarée de l'extrême droite américaine avec comme message de ne pas compter sur l'État.

(Deuxième conseil à *La Presse+* : Mettez fin, pour un temps, aux reportages de Boisvert au sud de la frontière; la fréquentation de l'extrême droite l'a contaminé.)

Que *La Presse+* en ait fait sa manchette est encore plus étonnant que le reportage lui-même. (Troisième conseil à *La Presse+* : Revoyez le contrat du responsable de la Une les week-ends.)

Mais peut-être pas tant que cela. Après tout, n'est-ce pas le même journal qui a déjà consacré, dans son édition du 13 mai 2023, DIX-SEPT pages bien comptées (vous avez bien lu, 17 pages) à « l'humoriste » Sugar Sammy, dont la spécialité est de tourner en ridicule – pour employer un euphémisme – les francophones!

L'INTELLIGENCE DE LA NÉCESSITÉ

Dernier conseil à *La Presse+* : À la philosophie libertarienne du héros de Boisvert, nous vous invitons à consulter la définition de la liberté de Spinoza, reprise et développée par les penseurs marxistes, la liberté étant « l'intelligence de la nécessité ».

Elle signifie que la liberté n'est pas l'absence de contraintes, mais qu'elle consiste à comprendre les lois du développement historique et social, ce qui permet d'agir consciemment et de maîtriser les forces qui nous gouvernent.

La liberté est donc la nécessité comprise et transformée en action libre, s'opposant à la conception d'une liberté qui serait l'arbitraire ou une simple absence de restriction.

Et elle peut s'exercer aux Îles-de-la-Madeleine, ailleurs au Québec, aux États-Unis et même dans les bureaux de « La Presse+ ». ◀

Pour une presse libre et indépendante

« Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise », selon un adage répandu au sein de la classe dirigeante. Et comme Trump fournit la crise...

Ainsi, le premier ministre, Mark Carney, veut « assouplir » certains critères, y compris environnementaux, pour accélérer la réalisation de projets d'infrastructures considérés comme étant « d'intérêt national ».

Doug Ford prévoit la création de « zones économiques spéciales » dans le nord de l'Ontario pour s'affranchir de réglementations provinciales et accélérer des projets à fort potentiel économique, comme l'exploitation minière.

Au Québec, le premier ministre, François Legault, ne veut pas être en reste. Il se dit, entre autres, prêt à accepter le passage de pipelines.

À Ottawa et à Québec, c'est l'austérité, budgets militaires obligent.

DES MÉDIAS EN LAISSE

On ne peut pas s'attendre à une opposition costaud de nos médias à cette offensive fédérale. Les subventions gouvernementales, sous forme de crédits d'impôt, représentent 35 % des salaires des journalistes de *La Presse+*, *Le Devoir*, les Coops de l'information et du *Journal de Montréal* et de *Québec*. De plus, Ottawa autorise *La Presse+* et *Le Devoir*, par le biais de leurs fondations, à émettre des reçus pour déduction fiscale.

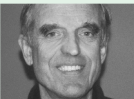

Quant à Québecor, ses médias sont en péril. Pierre-Karl Péladeau fait des pieds et des mains pour que ses journalistes télévisuels aient droit aux mêmes crédits d'impôt et qu'Ottawa bannisse la publicité sur les ondes de Radio-Canada pour élargir l'assiette publicitaire de TVA. Mais n'oublions pas que Vidéotron, la vache à lait de Québecor, bénéficie des largesses du CRTIC, sous la forme d'octroi de bandes passantes, pour son expansion dans l'ouest du pays.

L'indépendance de *L'aut'journal* est assurée par un financement qui repose essentiellement sur les contributions de ses lectrices et ses lecteurs. Il ne bénéficie d'aucune subvention gouvernementale directe et ne recourt pas à la publicité commerciale.

Abonnez-vous! Adhérez aux AmiEs de *L'aut'journal*! Faites un don!

Utilisez le coupon de la page 9 ou allez sur notre site Web www.lautjournal.info ◀



 Le billet Michel Rioux 1	 La laïcité 2.0 Marie-Claude Girard 13
 Les médias Pierre Sormany 3	 La politique internationale Luc Allaire 14
 La langue Charles Castonguay 4	 La politique québécoise Sylvain Martin 16
 L'économie Gabriel Ste-Marie 5	 L'éducation Orlan Dorais 17
 L'immigration Anne Michèle Meggs 6	 Le troisième œil Pierre Jasmin 18
 Les mines Marc Nantel 8	
 La page éditoriale Pierre Dubuc 9	
 In Memoriam Simon Rainville 11	

L'AUT' JOURNAL
Septembre 2025 - avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2025, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

Les médias

Le recul de Mark Carney et de la souveraineté canadienne

Un chapitre passé inaperçu de l'ACEUM

Pierre Sormany

Triste début d'été. Notre « Capitaine Canada », Mark Carney, récemment élu parce qu'il promettait de tenir tête à Donald Trump, s'est « effouaré ». Il a sacrifié la souveraineté numérique du pays et renoncé à imposer des redevances aux entreprises en ligne qui font d'énormes profits ici sans payer le moindre impôt.

Le sacrifice est énorme : les cinq premières années couvertes par cette taxe spéciale, entre 2024 et 2028, nous aurions rapporté plus de sept milliards de dollars. Et cela n'inclut pas l'impôt minimal sur les entreprises numériques sur lequel les pays de l'OCDE s'étaient entendus... et qu'ils ont aussi laissé tomber.

Il faut dire que, à la veille de la mise en place de cette taxe, l'intimidateur en chef des États-Unis avait frappé fort sur son réseau Truth Social. « Nous mettons fin à TOUTES les discussions commerciales avec le Canada, avec effet immédiat », avait-il écrit, menaçant le

pays de nouveaux droits de douane punitifs dans la semaine.

Ottawa a donc cédé. Pour ne pas nuire aux négociations en cours, a expliqué le premier ministre, en rappelant l'échéance du 31 juillet sur laquelle il s'était entendu avec Trump lors du sommet du G7. Comme s'il était possible de s'entendre avec Trump, l'homme qui ne cesse de rompre ses promesses!

LE TRIOMPHE DU TARIFF MAN

Comme prévu, le 1^{er} août, Trump a annoncé qu'il n'y avait pas d'entente, et que les exportations canadiennes aux États-Unis seraient taxées... à 35%. Les concessions de Mark Carney n'ont servi à rien... sinon d'enfoncer le Canada dans un déficit budgétaire encore plus profond. Ce n'était pas une surprise. Dès sa sortie du G7, Donald Trump s'était empressé de nous rappeler que, négociation ou pas, le Canada n'échapperait pas aux tarifs. « He knows it very well : I'm a tariff man! »

Dans la stratégie de Trump, les tarifs sur les importations sont essentiels pour rétablir la balance commerciale



La grande innovation, c'était le chapitre sur l'économie numérique, inexistant dans l'accord précédent.

des États-Unis, inciter les manufacturiers à ouvrir des usines aux É.-U., et amener dans les coffres de Washington des revenus suffisants pour compenser pour les réductions d'impôts aux riches et les dépenses astronomiques enclenchées par son « Big Beautiful Bill ».

Depuis que le couperet est tombé, plusieurs analystes ont conclu que, si Trump avait accordé un nouveau délai au Mexique, mais pas au Canada, c'est parce que nous avons heurté son ego en imposant en janvier des contretarifs, alors que la présidente du Mexique avait choisi la méthode douce. Trudeau avait donc tort : nous aurions dû nous aplâter!

Il est vrai que, en pénalisant le Canada, Trump a lui-même rappelé que seulement deux pays avaient appliqué une politique de contretarifs : la Chine et le Canada. Il a bien été forcé de négocier avec la Chine, dont l'économie américaine ne peut pas se passer. Mais les consommateurs américains peuvent très bien survivre à une hausse de prix des produits canadiens qui ne sont pas couverts par l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique... une portion négligeable de leur panier de consommation.

Le problème de Carney, c'est qu'il est au pouvoir parce qu'il a promis de tenir tête. Les Canadiens ont vécu un *boost* nationaliste sans précédent. Ils étaient prêts à boycotter les produits américains, à se priver de leurs vacances en Floride, à renforcer l'unité économique du pays. Mais ils voulaient un « dur » face à Trump. Comment réagiront-ils, si leur héros national plie l'échine pour obtenir un *deal*... pas trop moche?

DIMINUER NOTRE DÉPENDANCE NUMÉRIQUE

Le gouvernement Carney a donc renoncé à imposer les entreprises en ligne étrangères qui tirent des revenus au Canada. « Lorsqu'une mesure aussi élémentaire peut être supprimée sur une simple menace dans une publica-

tion sur Truth Social, la souveraineté canadienne apparaît comme une fragile couche de surface », écrivait Pierre Trudel, professeur de droit des médias, dans une chronique du *Devoir*.

Ce n'est pas qu'une question d'argent, ou d'équité envers les entreprises d'ici qui doivent, elles, payer des impôts. Les géants internationaux de la diffusion en continu, comme Netflix, Amazon Prime ou Disney contribuent à la marginalisation de notre culture.

Les grands réseaux sociaux comme Facebook ou X polluent le discours social en valorisant la désinformation et les discours clivants. Ils fomentent la haine quand leurs dirigeants ne s'attaquent pas directement à la démocratie. Leur mainmise sur le marché publicitaire a détruit le mode d'affaires des médias.

Par leurs investissements dans l'infonuagique, les envahisseurs du numérique gèrent désormais la quasi-totalité de nos données publiques. Et l'émergence spectaculaire de leurs rejets conversationnels « intelligents » montre bien qu'ils n'ont eu aucun scrupule à puiser dans toutes les bases de données pour alimenter leurs logiciels.

Renoncer à policer ce champ de bataille, c'est renoncer à notre souveraineté.

LE PIÈGE DE L'ACEUM

Je suis de ceux qui pensent que la mise au pas des géants du Web est devenue une urgence. Hélas, dans cette bataille, le Canada a les mains liées. Quand, pendant le premier mandat de Trump, nous avons renégocié l'accord de libre-échange nord-américain (l'ALENA), il s'en est trouvé beaucoup à proclamer que nous nous en étions plutôt bien tirés. Et on a fait de Chrystia Freeland notre héroïne nationale.

Il est vrai que le nouvel accord (l'ACEUM) maintenait la plupart des acquis de l'entente précédente. Il ne déstabilisait pas trop nos programmes de gestion de l'offre en agriculture, que

Donald Trump avait pourtant pris comme cible.

Mais la grande innovation, c'était le chapitre sur l'économie numérique, inexistant dans l'accord précédent. L'ACEUM interdit désormais les droits de douane et autres charges sur les produits numériques, comme la musique, les jeux, les vidéos et les livres électroniques.

Il interdit aux parties d'exiger l'emplacement de systèmes informatiques sur leur territoire en tant que condition à la conduite des affaires. Et bien que les lois canadiennes ne prévoient pas, pour les sites interactifs, de protection juridique à l'égard de contenus générés par les utilisateurs, l'ACEUM garantit désormais une certaine immunité aux plateformes Internet qui ne font qu'héberger ou traiter le contenu de tiers.

Mine de rien, c'est ce nouveau chapitre de l'ACEUM sur l'économie numérique qui nous lie les mains dans la lutte pour notre souveraineté culturelle. Toute mesure fiscale contre les géants du Web, toute disposition juridique pour limiter la diffusion de fausses nouvelles ou de propos haineux, ou toute politique préférentielle en faveur d'entreprises infonuagiques canadiennes seront contestées par les États-Unis. À moins que l'on puisse, comme Donald Trump l'a fait pour l'aluminium, l'acier, le cuivre, invoquer une question de sécurité nationale... bien plus justifiée, il me semble.

Certes, l'ACEUM autorise par ailleurs l'imposition de « taxes internes » (comme la TPS ou la TVQ) sur les services numériques, et permet même qu'on leur demande un impôt minimum, comme celui qui devait être implanté en juillet. Mais la crainte d'Ottawa, c'est que tout geste de cette nature, qui remettrait en question un morceau de l'ACEUM risque de provoquer le pire : que Washington cesse d'exempter de ses droits de douane les produits couverts par cet accord. On préfère plier l'échine. ◀



La langue

Le français aux études supérieures

Un tataouinage suicidaire

Charles Castonguay

Quelle place pour le français aux études supérieures? La question remonte à loin. Dès son congrès de 1988, le Parti québécois proposait d'étendre la loi 101 au cégep. On a réussi à tourner en rond là-dessus jusqu'à aujourd'hui.

Libre-choix au cégep. Un suicide linguistique (Éditions du Renouveau québécois, 2017) réunit mes chroniques à ce sujet. J'en avais déduit que maintenir le caractère français du Québec exige la loi 101 au collégial.

Dans son rapport de novembre dernier, le commissaire à la langue française, Benoît Dubreuil, propose un autre arrangement. Examinons-le.

LE LIEN BÉTON ENTRE LANGUE DES ÉTUDES ET LANGUE DE TRAVAIL

L'avenir du français passe par franciser la langue de travail. Cela fait consensus depuis le rapport Gendron (1973). Cela inclinerait, entre autres, un nouvel arrivant qui ignore le français à se l'approprier. Pas simplement à l'apprendre. À le faire sien.

À l'opposé, que l'anglais continue à y occuper une place excessive garantirait le résultat contraire. L'anglicisation du Québec.

Or, une enquête menée en 2001-2002 par l'Office québécois de la langue française démontre que « La langue des

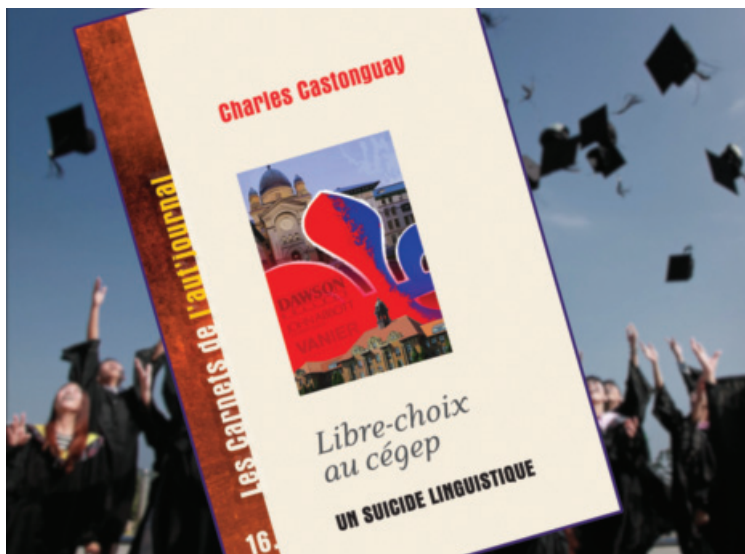
études pertinentes à l'exercice d'un métier ou d'une profession a un lien indéniable avec la langue ensuite utilisée sur le marché du travail. » (Virginie Moffet *et al.*, *Langue de travail dans les grandes entreprises au Québec*, OQLF, 2008). Franciser la langue de travail passe donc, à son tour, par réduire la place démesurée de l'anglais aux études collégiales et universitaires.

Moffet signale notamment que parmi les travailleurs qui ont étudié en français, 90 % travaillent principalement en français, contre 40 % parmi ceux qui ont étudié en anglais. Chez les travailleurs allophones dans la région de Montréal, les pourcentages correspondants sont de 72 et 22. Un écart de 50 points dans les deux cas. Le constat est concluant.

L'OQLF a cependant retardé la publication de l'étude Moffet. Pire, dans son bilan de la situation linguistique en 2008, l'Office passe sous silence ses résultats relevés ci-dessus. Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a épaissi l'écran de fumée. Son président a prétendu que « le cégep ne change rien » quant à la langue de travail (*La Presse*, 15 décembre 2009), sur la foi d'une analyse bidon dépourvue de la moindre donnée sur la langue des études collégiales.

VINGT ANS À CONFIRMER LE MÊME CONSTAT

L'Institut de recherche sur le français en Amérique a remis les pendules à



Pour vous procurer l'ouvrage de Charles Castonguay, rendez-vous sur notre site Web au www.lautjournal.info ou communiquez avec nous au 514-843-5236.

l'heure. Dans *La langue d'enseignement... et après* (IRFA, 2010), Robert Maheu résume les résultats pertinents de « L'Enquête nationale auprès des diplômés » menée par Statistique Canada en 2007. Ils confirment qu'il existe « une relation claire entre la langue des études supérieures et la langue de travail ». En particulier, 95 % des diplômés d'un cégep français travaillent par la suite en français, comparé à 50 % des diplômés d'un cégep anglais. Un écart très proche de celui constaté par Moffet.

Une autre enquête menée dans sept des principaux cégeps sur l'île de Montréal démontre que la fréquentation d'un cégep anglais est liée à des comportements nettement anglicisés dans tous les créneaux d'activité, publics comme privés (Patrick Sabourin *et al.*, *Le choix anglicisant*, IRFA, 2010). Entre autres, parmi les étudiants qui ont un emploi, 89 % de ceux au

cégep français travaillent principalement en français, contre 43 % de ceux au cégep anglais. Encore l'écart Moffet.

L'appariement du recensement de 2016 avec des enquêtes de Statistique Canada sur les diplômés postsecondaires reconferme l'ensemble des constats de Moffet (Étienne Lemyre, *La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires*, Statistique Canada, 2022). Tout particulièrement ceux concernant les diplômés francophones et allophones.

Suite au recensement de 2021, une étude semblable de Dubreuil re-confirme le « lien étroit » entre langue des études supérieures et langue de travail. Il en ressort que, parmi les travailleurs qui ont obtenu leur dernier diplôme (cégep ou baccalauréat) en français, 90 % travaillent principalement en français, comparé à 38 % parmi ceux ayant étudié en anglais. Encore et toujours Moffet. L'écart est spécialement marqué parmi les universitaires, soit de 88 contre 30 %.

Toutefois, Dubreuil ne mentionne nulle part ni Moffet ni Maheu. Et Sabourin, que de l'extrême bout des lèvres. Puisqu'il refuse de distinguer entre groupes linguistiques, il ne précise rien quant au lien en question chez les allophones ou francophones. Ni, a fortiori, quant au rapport ultime entre langue des études, langue de travail et langue d'assimilation.

Il n'en reste pas moins que, de façon globale, le lien entre langue des études supérieures et langue de travail demeure aussi puissant aujourd'hui qu'en 2001-2002. On tarde singulièrement à s'en prévaloir. À franciser la langue de travail en rééquilibrant la place des établissements français et anglais au cégep et au bac.

FINIR DE BRETTER

Dubreuil relève qu'à l'heure actuelle, 78 % des étudiants font leurs études supérieures dans un établissement français, comparé à 22 % dans un établissement anglais. Franciser adéquatement la langue des études supérieures commande de ramener ces parts respectives à 90 % et 10 %, comme l'a fait la loi 101 au primaire et au secondaire. En ligne

avec le rapport de neuf à un du français à l'anglais au sein de la population.

À défaut de quoi la place disproportionnée de l'anglais aux études supérieures continuera à angliciser la langue de travail. Et, de là, le Québec tout court.

Mais Dubreuil propose autre chose. Il ne croit pas « qu'il soit nécessaire, pour stabiliser la situation du français et consolider sa place comme langue commune, de ramener la place de l'anglais dans l'enseignement supérieur à celle qu'il occupe au primaire et au secondaire. »

Il considère plutôt que de maintenir le libre choix de l'établissement postsecondaire, en visant toutefois 85 % d'enseignement en français, « permettrait d'assurer la prédominance du français dans l'enseignement supérieur, y compris à Montréal, tout en reconnaissant l'importance d'accorder à l'anglais un espace raisonnable pour répondre aux besoins des étudiants, des établissements [de langue anglaise] et de la société québécoise. »

Or, garantir la simple prédominance du français n'équivaut pas à stabiliser sa situation ni à renforcer sa place comme langue commune. Il faudrait que le commissaire au français, seule langue commune, se branche. Quelle finalité vise-t-il au juste? Assurer un espace « raisonnable » à l'anglais?

Quant au 85 % que propose Dubreuil, cela paraît nettement trop faible au vu de l'anglicisation qui s'emballe au Québec depuis 2001. D'autant plus que son 85 % ne représente pas uniquement la part des établissements français dans l'enseignement supérieur.

En effet, il englobe aussi des cours donnés en français dans des établissements anglais. L'incidence de pareils cours sur la langue de travail ultérieure demeure au mieux hypothétique, alors qu'en cette matière, le puissant effet francisant d'étudier dans un établissement français a été confirmé jusqu'à plus soif.

Dubreuil a précisé sa pensée en conférence de presse. « [L]e fait qu'il y ait des Québécois qui soient exposés à l'anglais dans l'enseignement supérieur, des Québécois francophones, en soi, ce n'est pas un problème. Pour moi, ce qui compte vraiment, c'est que les forces à terme s'équilibrent pour que la situation linguistique soit stable. Donc, il faut trouver des manières de répondre aux besoins des gens, de faire de l'immersion anglaise, par exemple, d'être dans des contextes anglophones tout en s'assurant qu'on minimise le risque, à l'échelle globale, [que] le français s'affaiblisse. C'est ça vraiment ce qu'on cherche à faire, là. On cherche à maintenir ces deux objectifs-là en même temps. »

Un commissaire au libre choix avec ça? ◀

Debout et unis pour le droit de grève

Un jour, nous nous souviendrons peut-être de 2024 et 2025 comme d'un tournant pour le droit d'association et de grève.

Avec le dépôt du projet de loi 89 au Québec et l'usage abusif de la loi 107 au fédéral; notamment lors des grèves à Postes Canada, dans le secteur ferroviaire et chez les débardeurs, nos gouvernements testent les limites sociales et juridiques de droits pourtant consacrés.

En effet, le droit de se regrouper librement et de faire la grève est garanti par la Charte canadienne des droits et libertés et le Code du travail du Québec. Ces droits assurent l'équilibre entre employeurs et salariés, et contribuent à une société juste et équitable. Or, quand les gouvernements peuvent forcer le retour au travail, cette liberté devient théorique.

Dans ce contexte, le refus du SCFP de se plier à la loi 107, imposée aux agentes et agents de bord d'Air Canada, marque un moment fort. Le soutien populaire et la solidarité intersyndicale ont été au rendez-vous. Le 429 était d'ailleurs présent.

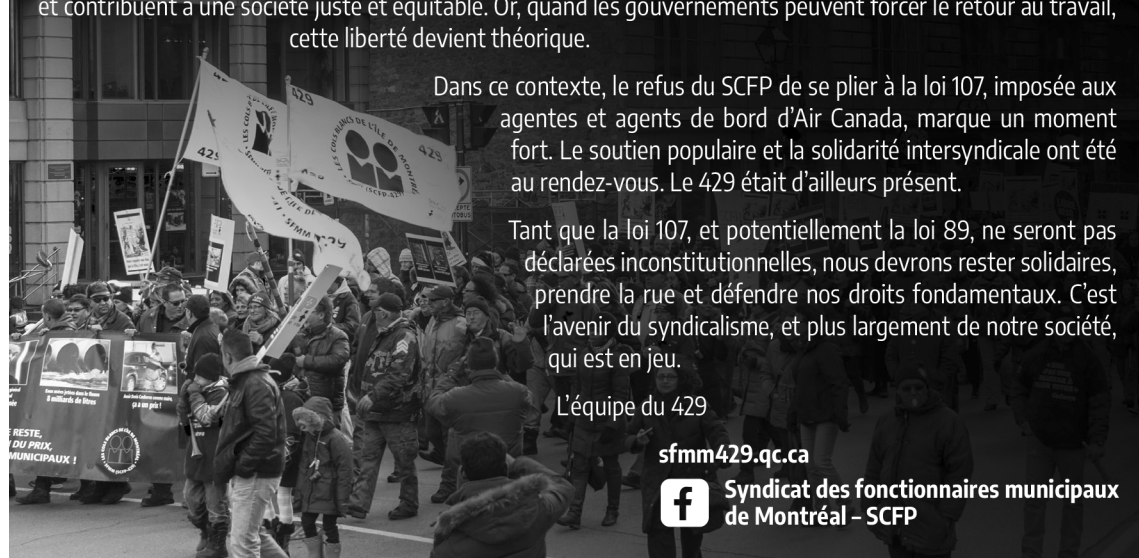
Tant que la loi 107, et potentiellement la loi 89, ne seront pas déclarées inconstitutionnelles, nous devons rester solidaires, prendre la rue et défendre nos droits fondamentaux. C'est l'avenir du syndicalisme, et plus largement de notre société, qui est en jeu.

L'équipe du 429

sfmm429.qc.ca



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP



Comment Carney et les multinationales se déroberont au fisc

Carney s'enrichit,
le peuple s'appauvrit

Gabriel Ste-Marie

Au début de l'été, les pays du G7 ont soustrait les entreprises américaines de l'impôt minimum mondial, pliant devant les menaces de Trump. Ainsi, les multinationales américaines pourront continuer à déclarer leurs profits dans les paradis fiscaux pour éviter de payer leurs impôts.

Puisqu'elles sont les premières bénéficiaires de ces stratagèmes, le média français *Médiapart* affirme que « les maigres tentatives pour harmoniser la fiscalité mondiale sont mortes. Pour le plus grand bonheur des multinationales ».

Tant pis pour les efforts de l'OCDE et du G20 pour lutter contre ce fléau. Les travaux de ces organisations avaient permis de mettre en place un impôt minimum mondial de 15 % et une taxe sur les revenus d'affaires des géants du Web pour compenser l'évitement fiscal.

Le gouvernement de Marc Carney a aussi choisi d'abandonner cette taxe visant les géants du Web. Le prétexte évoqué était d'arriver à un nouvel accord commercial avec le voisin du sud d'ici le 21 juillet dernier. Avec le résultat qu'on connaît.

Rappelons aussi que le Royaume-Uni a renégocié son accord commercial avec les États-Unis sans brader sa taxe sur les services numériques. Ici, les redevances récoltées auraient pu servir

à soutenir le milieu des médias ou celui de la culture qui font les frais de cette concurrence provenant des GAFAM.

Cette taxe visait à percevoir 3 % des revenus d'affaires des géants du Web, réalisés au Canada, pour compenser le fait qu'ils ne paient pas d'impôt sur l'activité économique générée ici. Annoncée en 2020, la loi a été adoptée en 2024 avec une rétroactivité des prélèvements à partir de 2022. Le premier paiement était prévu le 30 juin dernier.

Selon une étude du Directeur parlementaire du budget, ce sont 7,2 milliards \$, auxquels le fisc renonce en abandonnant ainsi sa taxe. Ce montant est calculé pour la période 2023-2028.

CARNEY S'ENRICHIT

Ce recul du gouvernement Carney choque parce qu'il brise la solidarité entre les pays nécessaires pour tenir tête à Trump. Ce qui choque aussi, c'est que le premier ministre possède des actions des GAFAM et que son recul sur la taxe contribue à l'enrichir personnellement. Même si son portefeuille a été placé dans une fiducie sans droit de regard depuis qu'il est premier ministre, il serait surprenant que sa fiducie ait choisi de liquider ses actions.

Même chose pour ses parts et actions dans Brookfield, multinationale qu'il dirigeait jusqu'à ce qu'il se lance en politique. Si l'entreprise a choisi de déménager son siège social de Toronto à New York à l'automne dernier, alors



Ce qui choque aussi, c'est que le premier ministre possède des actions des GAFAM et que son recul sur la taxe contribue à l'enrichir personnellement.

que Carney était à sa tête, c'est afin de pouvoir échapper à l'impôt minimum mondial de 15 %.

En effet, Brookfield a 44 filiales enregistrées dans les paradis fiscaux afin de réduire sa facture fiscale. Elle en a même cinq qui sont enregistrées aux Bermudes et qui avaient reçu la subvention salariale durant la pandémie! En demeurant canadienne, la corporation aurait dû participer à l'effort fiscal via l'impôt de 15 %. Elle a préféré déménager pour pouvoir bénéficier des avantages consentis aux multinationales américaines par Donald Trump.

Si Biden était favorable à cet impôt minimum, il n'a jamais réussi à faire

adopter le projet de loi par les deux chambres du Congrès américain.

On se retrouve donc avec un premier ministre, qui était un utilisateur majeur de paradis fiscaux dans son précédent emploi et un investisseur auprès des GAFAM, et qui contribue à faire reculer le G7 sur l'impôt minimum mondial et qui capitule face à la taxation des GAFAM.

Il s'est fait élire en promettant de tenir tête au président américain et, depuis, il a abdicé. Son attitude n'est pas étrangère au commentaire du Nobel d'économie Joseph Stiglitz sur l'attitude du G7, tel que rapporté par Radio-Canada : « Il s'agit de savoir si des gouvernements démocratiquement élus peuvent réglementer et taxer de puissantes entreprises, ou si des milliardaires de la tech peuvent dicter des politiques par l'intermédiaire de relais politiques. » Ces reculs ont été adoptés lors du G7, qui s'est tenu dans l'Ouest canadien.

POUR UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE

L'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable vient de publier une étude, qui montre que de plus en plus d'argent canadien se trouve dans les paradis fiscaux. En 2024, il y aurait eu 682 milliards \$, soit une augmentation de 165 % en dix ans.

Le problème tient au fait qu'un règlement adopté en catimini en 2011 stipule que, lorsque le Canada a un accord d'échange de renseignements avec un paradis fiscal, la règle de la double imposition n'est plus appliquée. Donc, les sommes déclarées, par exemple, aux Bermudes sont imposées à un taux nul ou proche de zéro et elles sont alors automatiquement considérées comme exemptées d'impôt au Canada.

Si la règle du 15 % de taux minimum de l'OCDE survit à l'important recul qu'elle vient de subir, le Canada serait alors en droit de percevoir 15 %

en impôt, si aucun impôt n'a été payé aux Bermudes.

Dans son étude, l'organisme rappelle qu'il est difficile d'évaluer le manque à gagner de ces détournements de fonds, mais l'évalue à au moins 15 milliards \$ par année d'argent non récolté. Argent qui pourrait servir à mieux soutenir les services publics.

Seulement pour les entreprises inscrites à la bourse et étant incluses dans l'indice S&P/TSX 60 de la Bourse de Toronto, on parle de sept milliards \$ en impôt non payé, en 2024, par un recours à 46 paradis fiscaux.

Afin d'illustrer l'absurdité de l'importance de l'argent canadien qui se trouve dans les paradis fiscaux, le groupe Canadiens pour une fiscalité équitable a calculé la proportion d'argent canadien par habitant du pays où l'argent est investi.

Pour les États-Unis, là où il y a – du moins encore – une activité économique réelle, on parle d'investissements canadiens représentant 3 336 \$ par résident des États-Unis. Pour le Royaume-Uni, c'est 1 617 \$ par résident et pour l'Australie, 2 107 \$.

Or, lorsqu'on fait ce calcul pour les paradis fiscaux, on obtient des chiffres démentis : « Au Luxembourg, paradis fiscal européen bien connu, le Canada a 136 355 \$ par habitant. À la Barbade, le Canada a 384 666 \$ par habitant. Et dans le plus récent paradis fiscal préféré du Canada, les Bermudes, le Canada a un investissement énorme de 2 135 205 \$ par habitant. » Cette mise en perspective démontre, une fois de plus, que l'argent canadien dans les paradis fiscaux ne représente pas du tout des investissements réels.

Malgré les récents reculs, il demeure nécessaire de rendre illégal ce qui est immoral. L'ONU travaille à l'élaboration d'une convention fiscale internationale visant à limiter l'utilisation des paradis fiscaux. Il faut continuer à mettre la pression sur le gouvernement canadien pour qu'il arrête de s'opposer à son avancement.

Plusieurs pays ont adopté des règles de transparence pour les rapports financiers des entreprises de leurs pays. Il faut exiger du gouvernement canadien qu'il emboîte le pas. Il faut aussi demander au gouvernement qu'il invalide les règlements cachés dans la loi de l'impôt qui permettent l'utilisation des paradis fiscaux. Il faut changer la règle pour que les entreprises qui développent des filiales à l'étranger aient une véritable raison commerciale.

Enfin, le gouvernement Carney devra faire adopter un projet de loi pour ses reculs sur la taxation des géants du Web et sur l'impôt minimum mondial. Ce sera l'occasion de dénoncer ses décisions, voire de les rejeter. ◀

L'auteur est député
du Bloc Québécois



**PROTÉGEONS
LES EMPLOIS
AU CANADA**



L'immigration

À défaut de pouvoir planifier, préparons-nous

Augmentation prévisible des demandes d'asile

Anne Michèle Meggs

Il y a certaines circonstances exigeant une réponse gouvernementale qui sont reconnues comme inévitables, mais qui ne peuvent être planifiées. Prenons, comme exemple, les feux de forêt. Nous savons qu'il y en aura, mais nous ne pouvons planifier quand, ni où, ni leur envergure.

Dans ces situations, les gouvernements ont trois outils principaux à leur disposition : documenter les tendances et les causes, prévenir dans la mesure du possible, et s'assurer d'un fonds «d'urgence» pour pouvoir réagir en temps réel.

Le nombre de personnes faisant une demande d'asile est une autre situation inévitable, mais impossible à planifier. Nous ne savons pas combien de demandes d'asile seront déposées ni combien seront acceptées.

BIEN DOCUMENTER LE PHÉNOMÈNE

Il est toutefois possible de documenter ces tendances et d'établir un lien avec des événements extérieurs ou des décisions politiques ayant pu les influencer.

Des données démontrent des variations en nombre, en pays d'origine, en type de bureau où les demandes sont déposées (aéroport, frontière terrestre, bureau interne) et dans les provinces d'accueil observées depuis 2017. Elles révèlent également le nombre de personnes en attente d'une décision sur leur dossier et le nombre ayant un statut de réfugié reconnu qui sont en attente de la résidence permanente.

Ces variations peuvent souvent être liées à des décisions politiques, parfois idéologiques, parfois administratives, de l'administration Trump et des gouvernements canadien et québécois. On a vu aussi une montée des filières criminelles de passeurs et des techniques informatiques innovatrices pour déjouer le système, une multiplication de pays en conflit, une montée de la droite menant à la persécution, ainsi qu'une augmentation mondiale des inégalités socioéconomiques.

Une partie de l'augmentation récente est directement liée à l'afflux d'immigration temporaire, en particu-

lier la croissance en flèche des titulaires de permis d'études, suivi d'un renversement dramatique de politique pour couper dans l'immigration temporaire. Au 1^{er} juin de cette année, 51 000 personnes dont le statut de réfugié a été reconnu se trouvaient au Québec en attente de leur résidence permanente, un chiffre qui continue à monter parce que le gouvernement maintient le seuil d'admissions dans la catégorie humanitaire trop bas pour régulariser leur statut.

Des renseignements sur le profil socioprofessionnel et sur la scolarité des personnes qui demandent l'asile n'existent pas. De telles informations permettraient d'accélérer l'intégration au marché du travail, et ce, en lien avec les besoins locaux ou régionaux de main-d'œuvre.

METTRE EN PLACE DES MESURES DE PRÉVENTION

Prévenir les nouvelles demandes d'asile s'appuie sur les conditions d'entrée, soit par voie terrestre ou par avion et sur une application assidue de ces conditions.

En ce qui concerne la voie terrestre, la mesure préventive principale est l'Entente des tiers pays sûrs (ETPS), qui permet, pour le moment, au Canada de refuser l'entrée des demandeurs d'asile à la frontière, avec certaines exceptions. Des mesures de renforcement de la sécurité de la frontière ont été mises en place en partie pour apaiser Trump, mais également pour mieux consolider l'application de l'Entente.

Cela étant dit, il est assez clair que la politique d'immigration de l'administration Trump pourrait avoir des conséquences graves sur le nombre de demandeurs d'asile, au Québec en particulier. Plusieurs reportages médiatiques estiment que quelque 500 000 Haïtiens aux États-Unis sont touchés par la décision de retirer leur statut de protection temporaire.

Même si la décision est contestée devant les tribunaux, leur protection expirera au début février et on témoigne déjà d'une augmentation de demandes d'asile présentées au poste frontalier de Saint-Bernard-de-Lacolle, ainsi que des tentatives d'entrée irrégulières. Avec une population d'origine



Photo : Colorado Newswire

Il est assez clair que la politique d'immigration de l'administration Trump pourrait avoir des conséquences graves sur le nombre de demandeurs d'asile, au Québec en particulier.

haïtienne de plus de 86 000 au Québec, on peut imaginer que les exceptions de l'ETPS permettront à plusieurs de faire une demande.

Les États-Unis ont déclaré Haïti comme un pays sécuritaire, mais ce n'est pas le cas pour le Canada. Pour des raisons de crise humanitaire évidente, le Canada a mis en place une suspension de renvoi à Haïti, même si le permis temporaire de ces ressortissants est expiré ou leur demande d'asile refusée.

De plus, la Cour suprême du Canada pourrait être saisie de la question si, oui ou non, les États-Unis sont un pays sûr pour les ressortissants des pays sur lesquels le Canada lui-même a imposé un sursis de renvoi.

Quant à la prévention des demandes d'asile déposées par les personnes arrivant par voie aérienne, personne ne peut monter dans un avion à destination du Canada sans un document de voyage valide du gouvernement fédéral. Il faut donc essayer de réduire, en amont, le nombre de visas et de permis temporaires suspects délivrés, et encadrer les demandes qui seront acceptées pour traitement.

Le gouvernement fédéral commence à mettre en place plusieurs mesures pour y arriver. Le taux de refus des visas et des permis d'études et de certains permis du Programme de mobilité internationale a augmenté. Des systèmes informatiques du fédéral deviennent plus sophistiqués et aptes à détecter des stratagèmes de fraude. Des modifications aux règles sont proposées afin de refuser pour considération toute demande déposée après un an au pays.

Le Québec a sa part de responsabilité. Quelles mesures de sécurité ont été mises en place pour vérifier l'intégrité des demandes de Certificats d'acceptation du Québec délivrés pour études ou

pour emploi? Quelles mesures ont été mises en place pour contrer la désinformation qui circule à l'étranger sur le potentiel de l'immigration permanente au Québec?

Finalement, il est clair qu'il faut poser des gestes sur la scène internationale pour réduire et mieux gérer les migrations mondiales. Le Canada participe à un groupe de sept pays, qui cherche des solutions à la catastrophe humanitaire et à la violence en Haïti. Au-delà des situations particulières, il y a des enjeux macroenvironnementaux, économiques et militaires à confronter pour assurer un avenir sécuritaire et viable pour les personnes qui ne demandent pas plus que pouvoir rester chez eux.

ASSURER DES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Malgré tous les efforts de prévention, il y aura toujours des personnes qui vont demander l'asile au Canada. Le droit international ne permet pas le refoulement automatique. Une majorité des demandes sont jugées légitimes. Des dossiers réglés en 2024 et jusqu'à la fin juin de 2025, il a été conclu que 61 % des demandeurs avaient la qualité de réfugié, avec droit de rester au pays. Parmi les autres dossiers, 18 % étaient refusés, ou fermés sans décision ou retirés par le demandeur.

Il relève du gouvernement canadien d'assumer les coûts administratifs du traitement des demandes d'asile, ainsi que ceux liés au bien-être des demandeurs pour la durée du traitement de la demande. La compensation reçue par le Québec dans le cadre de l'Accord Canada-Québec est liée à l'intégration des résidents permanents, pas aux services offerts aux personnes en attente d'une réponse à une demande d'asile.

Il serait pertinent que le fédéral et les provinces s'entendent rapidement

sur un système structuré de financement fédéral de ces coûts.

La grande majorité des demandes d'asile se font en Ontario et au Québec pour des raisons géopolitiques. Assurer la répartition équitable parmi les provinces des nouvelles personnes qui font une demande d'asile au moment de leur arrivée à l'aéroport ou à la frontière est une mesure qui mérite une meilleure attention.

Cette solution allégerait la pression surtout sur le marché du logement abordable à Montréal et à Toronto, mais également sur les autres services publics, et permettrait de répartir la main-d'œuvre que représentent ces personnes, là où le besoin se fait sentir. Il n'est pas raisonnable de déplacer des personnes qui sont déjà installées à un endroit depuis quelques années.

De plus, la possibilité d'accepter au Québec celles qui parlent français mérite d'être examinée. Recevoir les francophones est une solution gagnant-gagnant pour la société québécoise et la personne qui espère pouvoir s'établir au pays.

Il revient au gouvernement fédéral d'assurer un fonds «d'urgence» pour accueillir des flux inattendus ponctuels, et des structures de collaboration avec les provinces pour pouvoir réagir rapidement et efficacement.

Le système actuel en ce qui concerne le nombre de personnes demandant l'asile au Québec est intenable, tant pour ces personnes elles-mêmes que pour la société d'accueil. Serons-nous prêts pour le prochain feu de forêt? ◀

Note : Plusieurs des éléments de ce texte sont tirés du mémoire que j'ai soumis à la Commission sur les relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation générale sur la planification de l'immigration au Québec 2026-2029.

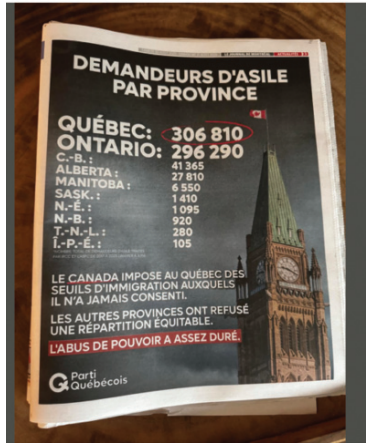


Mise au point

Pour que le Québec demeure une terre d'accueil

La rigueur en immigration est essentielle

Collectif



Il est raisonnable d'espérer que les politiques publiques soient toujours basées sur des analyses rigoureuses. Cette attente est d'autant plus légitime dans le cas d'un dossier comme l'immigration, qui touche directement des vies humaines et la cohésion sociale.

Il est donc particulièrement regrettable de voir paraître une publicité du Parti Québécois dans un journal, le 30 août dernier, qui contient des chiffres qui peuvent être mal interprétés, ainsi que des affirmations inexactes.

Sous le titre «Demandeurs d'asile par province», on peut lire, écrit en gros caractères : «Québec : 306 810», «Ontario : 296 290», suivis d'une liste de chiffres moins impressionnants associés aux autres provinces.

La présentation de ces chiffres laisse croire qu'il s'agit du nombre de demandeurs d'asile par province en 2025 et qu'il y a beaucoup plus de demandeurs d'asile au Québec qu'en Ontario, proportionnellement à leurs populations respectives.

En fait, dans les petits caractères au bas de la liste, on apprend que ces données représentent l'ensemble des demandes d'asile soumises dans chaque

province entre le début 2017 et la fin juin 2025. Cela inclut donc les années du chemin Roxham. Ces données ne précisent pas combien de ces demandes ont fait l'objet d'une décision, combien de personnes ont été reconnues comme réfugiées avec le droit de rester au Canada, combien sont même encore au Québec.

En réalité, selon Statistique Canada, au 1^{er} avril 2025, il y avait 185 742 demandeurs d'asile au Québec et 223 345 en Ontario. Ces chiffres incluent les personnes en attente d'une décision dans leur dossier, ainsi que celles dont le dossier a été accepté. Ces dernières ont donc déjà été reconnues comme réfugiées et sont en attente du statut de résidence permanente.

LES SEUILS D'IMMIGRATION

Ensuite, la publicité insiste en lettres majuscules : «Le Canada impose au Québec des seuils d'immigration auxquels il n'a jamais consenti.» Cette affirmation peut porter à confusion et est inexacte. La confusion découle du fait qu'on change de sujet en faisant référence aux seuils d'immigration permanente. Ce n'est pas la même chose que le nombre de demandeurs d'asile, qui, pour les fins des données démographiques, sont comptabilisés comme résidents non permanents.

Elle est inexacte parce que le Québec fixe ses propres seuils d'immigration permanente et le fédéral les respecte, depuis 1991. Selon l'Accord Canada-Québec sur l'immigration, le Canada est tenu de prendre en considération les seuils établis par le Québec; le Québec n'a pas à consentir aux seuils que le fédéral fixe pour le reste du pays.

RÉPARTITION ÉQUITABLE ENTRE PROVINCES

Enfin, la publicité affirme que «les autres provinces ont refusé une répartition équitable». Cette phrase ne décrit

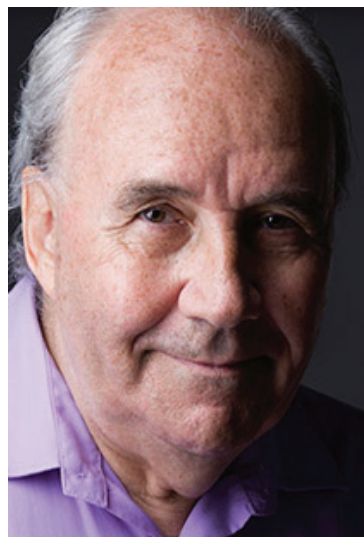
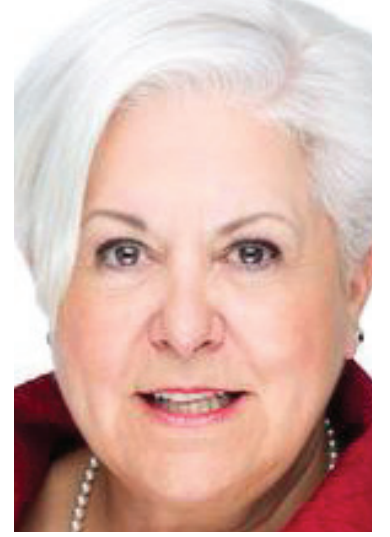
qu'en partie la situation. Si, l'automne dernier, certaines provinces avaient mal réagi à des suggestions du fédéral de relocaliser des demandeurs d'asile arrivés au Québec et en Ontario, ce n'était pas le cas de toutes les provinces. Le Manitoba a exprimé son ouverture pour accueillir des demandeurs d'asile qui parlent français.

L'enjeu a toujours été de s'assurer qu'un financement adéquat suivrait pour permettre de bien accueillir ces personnes, avec dignité, en attendant une décision dans leur dossier. Un projet d'accueil au Nouveau-Brunswick de centaines de demandeurs d'asile de l'Ontario a même vu le jour cet été.

Par ailleurs, il semble bien que le gouvernement du Québec n'ait pas perdu espoir, puisqu'il réitère sa demande d'une meilleure répartition des demandeurs d'asile dans son document de consultation sur la planification de l'immigration au Québec 2026-2029. On peut se demander si la relocalisation au Canada des demandeurs d'asile arrivant au Québec sera toujours une option dans un Québec indépendant.

C'est l'ensemble de notre société qui bénéficierait d'une plus grande rigueur et transparence de la part de nos leaders politiques et du gouvernement. C'est de cette façon que nous saurons établir des politiques donnant confiance aux Québécoises et Québécois et permettant d'accueillir avec dignité les personnes qui choisissent le Québec comme terre d'adoption.

Nous sommes en deuil d'un de nos plus grands intellectuels, le sociologue Guy Rocher, qui, loin d'être alarmiste ou passéiste, n'a jamais cessé de regarder en avant. Lors d'une activité organisée l'année dernière par les Intellectuels pour la souveraineté en reconnaissance de son 100^e anniversaire, il nous a laissé ce message : il est essentiel que le Québec demeure un pays d'accueil. ◀



De gauche à droite

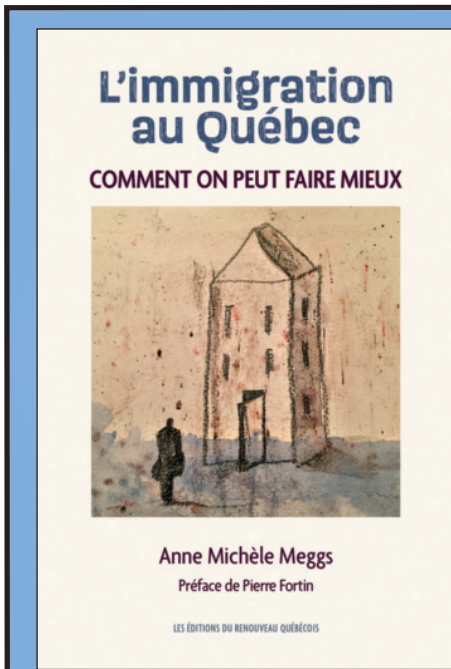
ANNE MICHÈLE MEGGS, autrice et experte dans les politiques d'immigration québécoise et canadienne

LOUISE HAREL, ancienne ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

PIERRE CÉRÉ, travailleur communautaire et auteur

ROBERT COMEAU, historien

YVES VAILLANCOURT, professeur émérite, UQAM



INCONTOURNABLE

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS. PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Éditions du Renouveau québécois, 25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,

4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236
info@lajournal.info

Un rapport qui sert les intérêts de l'industrie

L'industrie minière et l'Institut Fraser

Marc Nantel

En 2024, l'Institut Fraser a réalisé une enquête qui avait pour but de mesurer si les politiques publiques encourageaient ou décourageaient les investissements en exploration minière. Cette enquête a été effectuée à partir d'un sondage électronique soumis à 2 289 dirigeants et cadres miniers du monde entier afin d'identifier les juridictions les plus attrayantes pour les investissements. Bien que l'Institut n'ait reçu que 350 réponses, l'Institut considère que ces réponses étaient suffisantes pour évaluer 82 juridictions.

Suite à cette enquête, le 29 juillet dernier, l'Institut a déposé son rapport classant la Finlande au premier rang des pays attractifs pour l'année 2024. Pour sa part, le Québec se situait au 22^e rang sur les 82 juridictions étudiées alors qu'il se classait au 5^e rang sur 86 juridictions en 2023.

Au niveau national, le Québec passait du deuxième au cinquième rang derrière la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, la Colombie-Britannique ainsi que l'Ontario.

L'Institut indique que le nombre de juridictions varie selon la croissance ou la contraction du secteur minier, du prix des matières premières ainsi que de facteurs sectoriels.

RÉACTION DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC (AMQ)

Les résultats ont été mis à profit par l'AMQ, qui souligne que l'étude coïncidait avec les travaux parlementaires entourant le projet de loi 63 modifiant la Loi sur les mines et son adoption au 2^e et 3^e trimestre de 2024.

Les débats à différents niveaux auraient soulevé des craintes qui se seraient reflétées par la chute de la position du Québec dans le sondage. Ce constat met en lumière que les résultats du sondage ne sont qu'un portrait instantané de la situation et qu'il est très volatile dans le temps.

L'association profite de la publication de l'Institut pour se présenter comme victime des changements apportés par le projet de loi 63. Elle utilise à son avantage la stratégie du gouvernement, qui est de développer la chaîne de production des minéraux critiques et stratégiques en soulevant l'incohérence du projet de loi avec les propres orientations du gouvernement sur le développement minier.

L'AMQ déclare ainsi « ... qu'il faut garantir les conditions nécessaires à l'investissement et à l'innovation », ce qui ne serait pas le cas avec le projet de loi. L'AMQ soulève quatre facteurs clés qui, selon elle, auraient influencé à la baisse la côte du Québec dans le classement.

- Les modifications au projet de loi 63 manqueraient de prévisibilité en matière de réglementation environnementale, ce pour quoi le Québec aurait été classé au 41^e rang sur cette question. Selon l'association, les investisseurs ne seront pas au rendez-vous.

- La lourdeur administrative et le manque d'harmonisation entre les lois provinciales et fédérales complexifieraient l'approbation des projets miniers. Le Québec occupe également le 41^e rang à ce chapitre (NDLR. On comprend mieux les promesses du gouvernement fédéral de réduire les analyses à un seul palier gouvernemental afin de répondre aux demandes de l'industrie).

- La pression fiscale serait accrue et il y aurait un manque de clarté. Le



Malheureusement, on constate qu'au Québec, lorsqu'un gisement est jugé rentable, nos gouvernements cherchent à accommoder l'industrie en allégeant la réglementation.

Québec passe du 21^e au 54^e rang quant à la perception de son régime fiscal.

- Le système juridique perd 15 points, faisant passer le Québec au 21^e rang.

LE RÔLE ET LES OBJECTIFS DE L'INSTITUT FRASER

Après le dépôt du rapport, la couverture médiatique a principalement traité des conclusions du sondage par l'Institut Fraser et de la réaction des différents intervenants du secteur minier. Toutefois, on serait en droit de se demander si l'auteur de l'étude est impartial et si on peut prêter foi aux résultats de ce sondage.

L'Institut Fraser bénéficie du statut d'organisme de bienfaisance enregistré au Canada et aux États-Unis. Il a été fondé en 1974 par l'économiste canadien Michael Walker et de l'homme d'affaires T. Patrick Boyle.

Ce groupe de recherche est réputé pour obtenir la participation de personnalités nord-américaines du monde politique, financier et économique. Il est connu comme étant un groupe de réflexion libertarien.

Pour financer ses activités de recherche et de sensibilisation, l'Institut fait appel à des donateurs qui

n'ont pas de liens avec les gouvernements afin de garder son indépendance. Il ne divulgue pas publiquement la liste de ses donateurs actuels. Il dépend des dons provenant de diverses organisations, y compris de grandes entreprises, telles que ExxonMobil, de fondations et de grands donateurs, incluant des personnalités influentes de son passé, comme le fondateur Michael Walker.

On note que de riches propriétaires d'entreprises sont partie prenante et ont des intérêts à influencer les politiques gouvernementales. Il est devenu public, grâce à un ancien directeur général de l'Institut Fraser, que celui-ci recevait depuis des années des fonds des frères Koch (milliardaires américains propriétaires du conglomérat Koch Industries) à titre personnel afin de produire des travaux internationaux sans toutefois pouvoir dire lesquels.

UNE QUESTION DE CRÉDIBILITÉ

Enraciné dans des philosophies conservatrices et libertaires, l'Institut promeut les principes du libre marché et est connu pour sa position critique concernant les mesures de politique publique, telles que les dépenses, la fiscalité et la réglementation visant à résoudre les problèmes économiques.

À la lecture du rapport, on comprend que les réponses au questionnaire reflètent davantage la perception des personnes consultées plutôt que des faits.

Il faut aussi relativiser le portrait dressé par l'Institut Fraser. Le rapport annuel des juridictions minières est sans contredit un outil géopolitique qui a pour objectif de mettre de la pression pour alléger les règles fiscales et environnementales au bénéfice des actionnaires et des entreprises minières, même si l'Institut présente son mandat différemment.

On peut lire sur leur site : « Chaque dollar donné à l'Institut Fraser nous aide à éduquer les Canadiens sur les politiques nécessaires pour garantir que tous les Canadiens ont la possibilité d'avoir la meilleure qualité de vie possible. »

Elle se présente donc comme un bienfaiteur de l'humanité sans intérêts qui lui sont propres. En quoi le fait d'assouplir les règles environnementales et le chacun pour soi peut-il garantir une meilleure qualité de vie à la population?

Il y a une réalité que le sondage ne peut écarter. Une mine ne se déménage pas et la ressource est non renouvelable. Ceci donne une force aux gouvernements qui voudraient établir des règles contraignantes afin de protéger l'environnement et les citoyens.

Malheureusement, on constate qu'au Québec, lorsqu'un gisement est jugé rentable, nos gouvernements cherchent à accommoder l'industrie en allégeant la réglementation. L'excuse véhiculée est toujours la même. « On va créer de la richesse et on va créer des jobs payantes. »

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)

Le **changement** en **éducation** passe par une grande **réflexion collective**.



Centrale des syndicats du Québec

lacsq.org

Centralisons nos forces



La page éditoriale

Pierre Dubuc Mark Carney a effectué un voyage en Europe à la recherche de nouveaux partenaires commerciaux et stratégiques dans les domaines de l'énergie, de la défense et des minéraux critiques.

L'indépendance, alternative à la militarisation

Le développement de relations économiques, sécuritaires et politiques avec l'Europe est censé faire contrepoids à la détérioration des relations avec les États-Unis. Nos médias se félicitent de cette perspective. Mais doit-on s'en réjouir? Est-ce, pour le Québec, une véritable alternative?

L'ÉTAT DE L'EUROPE

Examinons d'abord l'état de l'Europe et ses perspectives. Un « Appel aux citoyens européens » de Mario Draghi, intitulé « Comment changer la trajectoire de l'Europe », pose un diagnostic, qui semble, aujourd'hui, partagée par les élites européennes. Draghi a été président du Conseil des ministres italien (2021-2022) et président de la Banque centrale européenne (2011-2019).

Draghi débute son article par un dur constat : « Pendant des années, avec ses 450 millions de consommateurs, l'Union a cru que sa dimension économique s'accompagnait d'un pouvoir géopolitique et d'une influence dans les relations commerciales internationales. Cette année restera dans les mémoires, comme celle où cette illusion s'est dissipée. »

Face à la guerre en Ukraine, au bombardement des sites nucléaires iraniens, au massacre en Palestine, Draghi propose que l'Europe passe « du statut de spectatrice — ou tout au plus de silhouette de second rôle — à celui d'acteur principal ».

Comme première solution économique, il recommande d'abattre les barrières tarifaires entre les pays membres de l'Union européenne, tout comme Carney veut éliminer les barrières non tarifaires entre les provinces.

Draghi enchaîne : « Les gouvernements doivent supprimer les barrières inutiles et revoir la structure des autorisations dans le domaine de l'énergie. » C'est exactement le contenu du projet de loi C-5, devenu la *Loi visant à bâtir le Canada*, qui, au nom de l'économie canadienne, accélère les « grands projets de développement », au prix d'une mise à l'écart de garanties démocratiques de respect des compétences constitutionnelles des États provinciaux et de consultation des nations autochtones.

Draghi est clair. L'Europe « doit également modifier son organisation politique, qui est indissociable de sa capacité à atteindre ses objectifs économiques et stratégiques ». Carney œuvre aussi à modifier, au nom de l'« intérêt national », l'architecture de la fédération canadienne dans le but de créer une seule économie.

LA BONNE ET LA MAUVAISE DETTE

Poursuivons. Une autre similitude entre les politiques Draghi et Carney est d'établir une distinction entre une bonne et une mauvaise dette. « La mauvaise finance la consommation courante, laissant son poids aux générations futures; la bonne sert à financer des investissements dans les priorités stratégiques et dans l'augmentation de la productivité. »

Cette « bonne dette » servira, bien entendu, à financer les dépenses pour la défense, l'énergie et les matériaux stratégiques, autrement dit tout ce qui concerne la guerre. Draghi souligne que les États européens s'apprentent à lancer une entreprise militaire colossale avec 2 000 milliards d'euros de dépenses supplémentaires prévues dans le domaine de la défense d'ici 2031.



Carney veut que le Canada participe au programme « ReArm Europe » pour atteindre l'objectif de quadrupler le rythme des dépenses de défense d'ici la fin de la décennie. Quel beau projet de société écologique!

Le Canada n'est pas en reste. Il a pour objectif d'augmenter aussi son budget militaire avec pour cible d'atteindre 5 % du PIB. À classer, évidemment, dans la « bonne dette ».

HARO SUR LE SECTEUR PUBLIC

Selon Draghi, le secteur privé a réalisé « une grande partie de l'effort d'adaptation » pour modifier « la trajectoire de l'Europe ». « Le retard vient plutôt du secteur public. Et c'est là où les changements décisifs sont le plus nécessaires », écrit-il.

Tiens, tiens. M. Carney impose à tous ses ministres des compressions dans la fonction publique de 7 % à 15 % au cours des trois prochaines années! Au Québec, le gouvernement Legault est déjà à l'œuvre avec ses politiques d'austérité.

On commence à avoir une petite idée de ce qui se discute dans les rencontres du G-7 et d'autres institutions internationales.

DÉSARMER LES SYNDICATS

Pour faire avaler cette « révolution » aux organisations syndicales, les gouvernements doivent désarmer les syndicats en leur enlevant, pratiquement, le droit de grève. Ottawa utilise l'article 107 du *Code canadien du travail*, qui confère au gouvernement le pouvoir unilatéral de demander au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) d'imposer l'arbitrage exécutoire pour mettre un terme à des arrêts de travail.

Québec a adopté le projet de loi 89, *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, qui limite l'exercice du droit de vote.

Les gouvernements sont embêtés avec l'arrêt Saskatchewan de la Cour suprême, qui reconnaît que « sans le droit de grève, le droit constitutionnel de négocier collectivement perd tout son sens » (par. 24). Ils cherchent donc à le contourner.

OTAN CANADA DRY

Carney s'est entendu avec le premier ministre de la Pologne afin de coprésider le Salon international de l'industrie de la défense, l'an prochain. Ce sera l'occasion pour le Canada de promouvoir le secteur canadien de la défense, notamment dans le domaine des drones, des blindés et des munitions.

Carney veut que le Canada participe au programme « ReArm Europe » pour atteindre l'objectif de quadrupler le rythme des dépenses de défense d'ici la fin de la décennie. Quel beau projet de société écologique! Et on qualifie cela de « diversification des marchés », alors qu'on assiste à une concentration tous azimuts sur le marché de l'armement.

Le premier ministre Carney et le chancelier allemand Friedrich Merz ont signé un accord de collaboration, afin de cofinancer des projets sur l'extraction et la transformation de minéraux critiques.

Mais les Européens ne sont pas les seuls à s'intéresser aux minéraux critiques du Canada. Les États-Unis le sont aussi. Leur objectif est de mettre fin à leur dépendance à l'égard de la Chine et le département de la Défense investit déjà dans des entreprises minières au Canada. Pas évident que Trump va apprécier de voir les entreprises allemandes investir au Canada dans ce secteur.

Un autre volet du voyage de Carney est le rôle que le Canada pourrait jouer dans un éventuel accord de paix et le maintien d'un possible cessez-le-feu entre l'Ukraine et la Russie. Le Canada fait partie de la « Coalition des volontaires » — renommée « OTAN Canada dry » par dérision par la Russie — et Mark Carney n'a pas exclu la présence de troupes canadiennes sur le territoire ukrainien avec comme perspective de devenir de la chair à canon et à drone.

L'INDÉPENDANCE, LA SEULE ALTERNATIVE

Alors, quelle est l'alternative que le gouvernement Carney nous propose? Développer une industrie d'armement avec l'Europe plutôt qu'avec les États-Unis. Vendre nos minéraux critiques à l'Allemagne plutôt qu'aux États-Unis. Développer les projets hydroélectriques pour alimenter l'industrie minière, grande consommatrice d'énergie. Laisser passer des pipelines sur notre territoire pour abreuver l'Europe. Avec, en prime, l'engagement à envoyer des soldats sur le front ukrainien!

Est-ce cela que nous voulons? Changer un blanc-bonnet pour un bonnet-blanc. Alors que nous avons une alternative beaucoup plus intéressante : l'indépendance du Québec. Nous pourrions développer un programme écologique, où les batteries seraient pour les voitures et non pas pour les camions militaires.

Nous pourrions aussi nous inspirer du Mexique, dont la constitution interdit la participation de l'armée à des opérations militaires à l'extérieur des frontières du pays.

De plus, nous avons déjà deux partis politiques indépendantistes, un à Ottawa, l'autre à Québec, pour promouvoir ce programme. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Adjoint administratif
Vyvyan Dorais
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Vyvyan Dorais
Collaboration spéciale
Simon Banville
Boris
Alain Dion
Georges-Rémy Fortin

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

In Memoriam

À l'occasion du lancement de « La grande tribu, c'est la faute à Papineau »

Le désarroi qui m'habite

Victor-Lévy Beaulieu

NDLR. L'AUT'JOURNAL A PUBLIÉ 65 CHRONIQUES DE VICTOR-LÉVY BEAULIEU S'ÉTALANT TOUT AU LONG D'UNE DÉCENNIE. POUR LUI RENDRE HOMMAGE, NOUS REPRODUISONS CETTE CHRONIQUE, « CE N'EST PLUS VRAIMENT LA FAUTE À PAPINEAU », PARU, UNE PREMIÈRE FOIS, LE 21 FÉVRIER 2008. UN LARGE EXTRAIT DE CE TEXTE A ÉTÉ LU AU TERME DES FUNÉRAILLES RÉGIONALES POPULAIRES, QUI LUI ONT ÉTÉ CONSACRÉES LE SAMEDI 30 AOÛT 2025, À TROIS-PISTOLES. LE TITRE EST DE L'AUT'JOURNAL.

Merci à vous tous d'être là à l'occasion du lancement de « La grande tribu, c'est la faute à Papineau ».

Je vais essayer d'être bref, mais, comme vous savez, c'est parfois long de faire court.

Il y aura bientôt cinquante ans que j'écris. Mon premier roman, je l'ai rédigé à l'âge de 14 ans, et depuis, je n'ai pas cessé d'aligner des mots sur de grandes pages blanches.

Pourquoi je l'ai fait? Pour moi-même d'abord et pour prouver que, dans un semblant de pays comme le nôtre, qui proclame l'égalité des chances pour tous, mais pratique le contraire, il est possible, même dans la pauvreté sociale et culturelle, d'entreprendre long et profond.

Pour tout vous avouer, je rêvais alors d'être le premier Québécois à recevoir le prix Nobel de littérature. Dès qu'il a commencé à boxer, Mohamed Ali a dit : « Non seulement je serai champion du monde, mais le plus grand de tous les champions. » En l'entendant, je me suis dit : « Pourquoi je ne pourrais pas devenir moi aussi champion, et le plus grand des champions? » Et puis, William Faulkner n'a-t-il pas dit aussi : « Il faut avoir un projet si vaste qu'on ne peut plus le perdre de vue. »

Quand, malgré les réticences de René Lévesque, Camille Laurin a réussi à faire adopter le projet de loi 101 qui faisait de la langue française la seule langue officielle du Québec, j'ai encore rêvé qu'un jour je lui ferais hommage en faisant paraître un cent unième ouvrage de moi. Je rêvais toujours que cela pourrait coïncider avec ce moment fabuleux où nous célébrerions le vingt-cinquième anniversaire de notre indépendance nationale.

Près de cinquante ans après m'être mis par l'écriture à rêver et à agir, je constate que nous n'avons jamais été aussi loin de l'indépendance que nous le sommes actuellement : nos élites n'ont jamais été aussi veules, même dans les chartes qu'elles nous ont imposées et qui consacrent le seul droit que nous

avons encore, celui d'être aliénés ou aliénables.

Fini l'unilinguisme de la loi 101. Bienvenue au bilinguisme pour tous et, pourquoi pas, au multilinguisme. On ne sait pas apprendre à nos enfants ni à lire ni à écrire le français, mais c'est parce qu'on a besoin d'être immergés, non pas dans la langue de Molière, de Tremblay ou de Lepage, mais dans la mer anglophone.

Pour ces étranges mondialistes-là, on ne devrait même plus avoir de relations privilégiées avec la France. Voyez-vous, elle n'a plus rien d'un empire, tandis que les États-Unis en sont un. Bien sûr, on est contre les guerres que provoque l'empire le plus militaire qu'on ait eu à subir sur la planète, mais qu'importe! C'est avec l'empire qu'on fait de l'argent.

Demain, on apprendra le mandarin et le cantonais pour les mêmes raisons, non pas pour mieux communiquer culturellement avec le monde, comme le prétendent les mondialistes, mais pour mieux y faire de l'argent sale, comme c'est le cas avec le Canada qui, depuis le début de la guerre en Irak et en Afghanistan, est devenu avec les États-Unis, la Chine, la Grande-Bretagne, la Russie et la France, l'un des grands marchands d'armes sur la planète.

On voit le désastre que cela donne en Afrique et dans tous ces pays dits hypocritement en voie de développement : des massacres, des génocides, la mort de millions de personnes, le déplacement de millions d'autres, une pauvreté endémique et les sales maladies qui vont avec.

Il est difficile dans des médias qui, pour la plupart, appartiennent à des intérêts étrangers, de s'y faire entendre vraiment. Même quand *Le Devoir* promet le bilinguisme pour tous, on ne peut que désespérer de notre avenir collectif.

Si nous-mêmes comme peuple, nous tombons à pieds joints dans l'anglomanie, comment voulez-vous que le français puisse avoir une force d'attraction suffisante pour que les immigrants s'y adonnent véritablement?

Tout cela pour vous dire que mon désarroi est grand aujourd'hui. Ce Québec français, pacifiste, soucieux des minorités souffrantes d'ailleurs, on est en train de nous l'enlever. Moi, je me sens orphelin ces jours-ci. Doublement orphelin. Orphelin sur ma terre natale, Trois-Pistoles, qui a refusé que je lui redonne ce qu'elle m'avait prêté à ma naissance : ce sens de la culture et son inscription dans la modernité.

Orphelin aussi parce qu'à Montréal, on dit de moi que je représente le Québec ancien dont on ne veut plus, que je suis une manière d'ayatollah,

sinon de taliban arriéré dont on souhaite la mort, comme l'ont écrit deux lecteurs du journal *Le Devoir* qui a publié la chose sans sourciller. Imaginez si on avait écrit cela d'un membre de la communauté juive ou d'un musulman! *Le Devoir* aurait-il été aussi néolibéral?

Il faut que je trouve des réponses au désarroi qui m'habite. C'est pourquoi je vais passer les deux prochains mois à y réfléchir.

Moi qui suis pacifiste, je voudrais que le Québec devienne un pays et que cela lui arrive sans violence. Mais maintenant que nous n'avons plus de parti indépendantiste, que faire? Nous laisser assimiler en contribuant nous-mêmes à cette assimilation?

Mon désarroi est grand, je vous l'ai dit. Et c'est ce désarroi que j'ai d'abord exprimé dans *La grande tribu, c'est la faute à Papineau* : peut-on se libérer du joug des répressions, celles des autres, comme celles qu'on cultive en nous au point d'en être devenus schizophrènes sans vouloir l'admettre?

Et que refuse-t-on de soi quand on ne veut pas guérir de sa schizophrénie? La liberté, bien sûr, ce pour quoi se battent les personnages de *La grande tribu, c'est la faute à Papineau*.

Mais sans doute ai-je écrit ma grotesquerie trop tard. La partie est peut-être toute jouée déjà. Si cela devait être le cas, j'ai conscience que j'aurai passé ma vie à écrire pour rien que j'aime tous les pays qu'il y a dans mon pays, que j'aime la langue française-québécoise sur laquelle je n'ai pas cessé de travailler pour qu'elle dise même l'au-delà de ce que nous sommes.

Si je me suis trompé, j'aimerais mieux que mon œuvre disparaisse à jamais et dès maintenant. Je l'ai écrite parce que, en définitive, je voulais chanter la vie québécoise possible; et la vie ne signifie plus rien si ce n'est pas la liberté qui la fonde.

Après les deux mois de réflexion que je m'accorde, s'il fallait que j'en vienne définitivement à la conclusion que je me suis véritablement trompé, je ferais ce que, symboliquement je vais faire aujourd'hui : brûler dans mon poêle à bois non seulement *La grande tribu, c'est la faute à Papineau*, mais tous les ouvrages que j'ai écrits.

Je ne veux pas me survivre juste pour moi-même. Je sais trop que, si le génie existe, il n'a rien à voir avec l'individu, mais tout à voir avec la société qui le porte et qu'il porte.

Sans véritable patrie, l'individu n'est qu'une statistique, et les statistiques ne sont que les débris que laisse derrière elle l'Histoire des autres. Ça ne m'intéresse pas, mais pas pantoute, de devenir un débris de l'Histoire des autres.

Voilà. ◀



GUY ROCHER

VICTOR-LÉVY
BEAULIEUTROIS
MONUMENTS
INDÉPENDANTSLe legs de Guy Rocher,
un héritage qui engage

Georges-Rémy Fortin*

Guy Rocher nous a quittés. Il avait 101 ans. Ce sociologue qui a traversé le XX^e siècle et vécu plus de deux décennies dans le XXI^e siècle a marqué le Québec, d'abord en tant que l'un des initiateurs de la Révolution tranquille, comme membre de la commission Parent, puis

tout au long de sa vie, comme intellectuel. Nous, professeurs du Regroupement pour le cégep français, ressentons le besoin de lui rendre hommage, parce que notre cause lui est redevable pour de multiples raisons.

D'abord, parce qu'il a contribué à fonder cette grande institution publique que

Défricheur de l'histoire intellectuelle du Québec

L'indépendance
de monsieur Lamonde

Simon Rainville

Je n'ai pas eu la chance de rencontrer l'historien Yvan Lamonde, décédé le 26 août dernier. Nous avons échangé par courriel à quelques reprises. Il a rédigé la postface de mon livre « L'indépendance pour mettre fin à l'anormalité du Québec » (ERQ, 2024). Là s'arrêtent mes interactions directes avec lui.

J'avais cependant l'impression de le connaître. Rarement ai-je ressenti une connexion intellectuelle aussi forte avec un historien. C'est que l'histoire écrite par Yvan Lamonde est en soi une œuvre. Sa monumentale *Histoire sociale des idées au Québec*, qui s'étend de 1760 à 1965, divisée en quatre tomes comptant près de 2 000 pages, se lit comme un roman tant il maîtrisait l'art de raconter. Chose rare chez les historiens, il possédait une langue bien à lui, des tournures particulières, un regard à la fois neutre et personnel. Il était un écrivain.

Tous ceux qui l'ont connu évoquent sa gentillesse, sa disponibilité et son érudition. Sa curiosité infatigable lui a permis de publier plus de 50 livres et 150 articles scientifiques sur un demi-siècle!

UN DÉFRICHEUR

Lamonde a fait partie de ceux et celles qui ont défriché l'histoire intellectuelle du Québec. Il a fouillé, il a creusé, il a renversé. Il est en bonne partie responsable de la compréhension actuelle de l'histoire des idées de notre pays. Il a remué ce que l'on croyait savoir (comme la pensée de Lionel Groulx).

Il a mis en lumière des inconnus ou des méconnus (comme les femmes patriotes) et a ouvert de nouvelles avenues (comme les pratiques de lecture). Il a, en un mot, écrit une histoire des idées plus conforme à la réalité historique que celle qui avait cours avant lui, une histoire qui porte une attention particulière aux relations sociopolitiques de ceux et celles qui écrivent et réfléchissent.

L'histoire intellectuelle pratiquée avant lui n'était pas fautive, elle était sim-

plement incomplète et tendancieuse. Longtemps aux mains des clercs, cette histoire des idées faisait la part belle à l'histoire religieuse, à l'influence du catholicisme importé de France, au conservatisme présenté comme monolithique avant 1960.

Sans nier ces aspects, Lamonde a nuancé ici et là le monolithisme de nos intellectuels. Il a remis le religieux à sa juste place en montrant qu'il existait aussi une histoire laïque, voire anticléricale, à côté de la toute-puissance de l'Église dans notre vie intellectuelle et politique.

Il nous a forcés à prendre conscience que les idées anglaises et américaines façonnaient aussi nos mentalités et marquaient notre identité collective. Il a rappelé que notre américanité, souvent mal assumée, nous définissait autant, sinon plus, que notre francité originelle.

L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

Mais ce qui fait à mon avis de Lamonde l'historien le plus important de sa génération est le fait qu'il ait arpenté et cadastré l'histoire intellectuelle de notre rapport au politique. Il a montré que notre rapport trouble et incomplet au politique asséchait notre culture et nos idées, et vice versa.

Dans *Retourner les pierres* (PUL, 2014), il résumait la chose par une formule lapidaire : nos ancêtres ont développé – et nous les poursuivons malheureusement – un « nationalisme culturel faute de nationalisme politique ». Croyant le pays inaccessible – voire le croyant superflu et inutile –, ils ont cherché à « survivre ».

On pourrait même dire que Lamonde a voulu, durant toute sa carrière, répondre à cette question singulière : comment un peuple ayant tout pour réussir a pu accepter de n'être qu'une province, qu'une annexe du pays de ses conquérants, se contentant de chercher à être un « peuple distinct » des Canadiens plutôt qu'un peuple indépendant, croyant que la finalité de son histoire était de se prémunir contre l'assimilation et l'acculturation plutôt

que de prendre son destin politique en main?

Peu avant sa mort, il a fait paraître une étude qui lui tenait à cœur. Le titre annonce le projet : *Nous demandons aujourd'hui ce que nous exigeons demain. L'évolution de l'idée d'indépendance du Québec au XX^e siècle* (PUL, 2025). L'historien y montre que l'idée d'indépendance, d'abord développée à droite entre les mains des clercs conservateurs, en est venue tranquillement à s'éloigner des préceptes religieux et à distinguer l'Église de l'État. Si la gauche des années 1960 s'est emparée de cette idée, il ne faudrait pas oublier, rappelle-t-il, que l'indépendance était – et l'est encore – aussi pensée à droite. C'est cette coalition qu'a tenté de réaliser le PQ de Lévesque.

LA PEUR

Tout au long de cette histoire, nous dit Lamonde, il y a des « empêchements », au premier rang desquels se trouve la peur : « La peur est l'épistémè de l'histoire des Canadiens français et Québécois. » C'est cette peur qui engendre les autres empêchements. Notamment, l'idée que l'indépendance n'est pas un projet en soi, qu'elle doit être associée à un projet de société, qui change au gré des époques : « providentialisme, primauté du religieux, corporatisme, tradition, anti-gauche, socialisme, décolonisation », résume-t-il. Aucun de ces projets n'a su rallier une majorité claire. Je dis donc qu'il faut penser le politique pour lui-même : l'indépendance est une valeur en soi!

En ce sens, l'historien montre aussi que la Confédération est la « cible récurrente » des attaques nationalistes d'avant la Révolution tranquille. Mais c'est en tant que minorité du Canada que pensent ces nationalistes conservateurs. Longtemps, le sort des minorités francophones hors Québec empêche la recherche d'un État indépendant. La réalité concrète du Canada a cependant forcé le changement : « Le mouvement indépendantiste est né d'une désillusion à propos des partis, du bipartisme. Il n'y avait d'espoir pour cette mouvance qu'en étant "au-dessus" des partis, de la partisanerie ».

C'est pourquoi il me semble que l'indépendance doit être pensée d'abord hors des partis et sans projet social prédéfini. Mais j'ajoute que, si la Confédération a été ciblée constam-

ment par les nationalistes, puis par les indépendantistes, même après 1960, elle l'a été dans un rapport pratiquement apolitique au Canada.

Ce que l'on a continué de reprocher au Canada – et qui serait la raison unique de faire l'indépendance –, c'est son irrespect envers notre langue et notre culture. La Confédération est vue par le prisme unique de notre « différence culturelle », de notre « identité » canadienne-française, puis québécoise. Pour le dire autrement, c'est en tant que minorité du Canada que nous nous présentons plutôt que comme un peuple en soi. C'est comme s'il fallait faire l'indépendance d'une minorité mal traitée plutôt que celle d'un peuple qui s'assume, sûr de son bon droit. C'est la peur, encore et toujours, qui revient.

Cette peur, expliquait Lamonde dans son maître-essai, *Le coin dans la mémoire* (Leméac, 2017), provient de la division de notre peuple qui n'a jamais été souverain, source originelle de toute notre histoire. « La division dans la conscience politique, écrit-il, division creusée par la désarticulation religieuse et vécue dans l'identité de Français devenus britanniques et américains » est devenue un « principe durable de neutralisation, comme une forme d'anesthésie reconduite ».

Cette anesthésie connaît des soubresauts, comme en 1837, en 1917, en 1970, en 1980 et en 1995, mais se trouve reconduite dès les premiers échecs, vivotant de fatigue culturelle en fatigue politique. Le mouvement indépendantiste, dit l'historien en substance, devra faire la « suture du culturel et du politique ».

Lors d'une conférence portant sur les 40 ans de la Révolution tranquille, Lamonde affirmait que les réformes des années 1960-1970 auraient pu devenir réellement révolutionnaires si elles avaient vraiment mis fin aux deux dépendances de notre histoire : dépendance culturelle au conservatisme de l'Église et dépendance politique au colonialisme du Canada. La laïcité et l'indépendance, en somme.

Homme discret, trop peu connu du grand public, peut-être trop humble pour participer plus ardemment au débat public, Lamonde laisse une œuvre considérable qui peut nous aider à voir plus clair en nous-mêmes. ◀

ont les cégeps. Rappelons que leur finalité est d'offrir à tous un accès gratuit aux études supérieures. Il y a là un idéal de justice sociale à revitaliser plus que jamais.

Ensuite, Guy Rocher est l'un des pères de la loi 101. Grâce à cette loi, la résistance à l'anglicisation des jeunes francophones et l'intégration des immigrants à la langue commune ont fait de grands progrès.

Enfin, il a continué toute sa vie de réclamer un élargissement de la loi 101 au cégep et au premier cycle universitaire. Il

avait compris que la défense du français et de l'accès universel aux études supérieures est un idéal qu'il faut défendre avec énergie, encore et encore.

Nous avons eu, il y a trois ans, le privilège d'avoir une discussion avec lui au téléphone. Malgré son âge et la fatigue, il nous avait généreusement accordé un long entretien. Il nous avait permis de diffuser ce message de lui : « En 2022, je considère qu'il est impératif et urgent d'étendre maintenant la loi 101 au collégial, pour que les cégeps anglophones reviennent à leur mission originelle et

normale, qui est d'accueillir des élèves anglophones exclusivement. »

Pour lui, les cégeps relèvent d'une finalité collective, d'un bien commun. La formation générale joue le rôle névralgique de rassembler les étudiants de tous les domaines techniques et préuniversitaires afin de les préparer à être des citoyens d'une société unie plutôt que des professionnels qui travaillent en vase clos.

La formation générale devait selon lui développer la réflexivité, qu'il définissait

comme une capacité à développer une pensée critique sur les enjeux sociaux.

Plus que jamais, nous sommes convaincus que la défense de l'éducation comme bien commun et le développement de la réflexivité vont de pair avec la défense du français comme langue commune, comme langue de rassemblement et de débat politique.

Nous tenons à présenter nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Guy Rocher. Nous tenons aussi à lui dire, en guise d'adieu, que nous

sommes nombreux à nous inspirer de lui pour défendre le français et l'éducation publique.

Du fond du cœur, 101 fois merci, monsieur Rocher! ◀

* L'auteur est professeur au Collège de Bois-de-Boulogne. Il cosigne ce texte avec dix professeurs du réseau collégial : Aïcha Van Dun, Pierre-Luc Bégin, Marie-Lou Bouchard, Frédéric Belzile, Jean-François Bergeron, Caroline Hébert, Sébastien Mussi, Jean-François Vallée, Yannick Lacroix et Nicolas Bourdon de même que Marc Chevrier, professeur à l'université. Tous sont membres du Regroupement pour le cégep français.

Les BLEUS répondent PRÉSENT



24/7



Beau temps/
mauvais temps



En cas
d'urgence



Partout



La laïcité 2.0

Commentaires sur le Rapport Pelchat-Rousseau

Le droit des femmes à l'égalité

Marie-Claude Girard

La laïcité de l'État est essentielle pour mettre fin aux inégalités qui touchent les femmes telles que promues par les grandes religions monothéistes, puisque toutes ces religions, peu importe lesquelles, ont des pratiques sexistes. En s'assurant de la neutralité religieuse de l'État, la laïcité protège certains lieux publics de l'influence des pratiques religieuses sexistes auprès de ses citoyens.

Le rapport du Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* (loi 21) et sur les influences religieuses contient plusieurs recommandations qui renforceraient cette laïcité et favoriseraient, ce faisant, l'atteinte d'une égalité réelle entre les sexes au Québec.

LA PIERRE D'ASSISE

D'abord, une recommandation pour que soit remplacée « l'égalité de tous les citoyens et citoyennes » par « l'égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens, et l'égalité entre les femmes et les hommes » dans le libellé du troisième principe directeur de la loi 21. Cette recommandation est d'autant plus importante que le Comité suggère, par la suite, d'obliger les organismes autonomes associés à l'État (tels les municipalités, les collèges, les universités, les CPE, les garderies subventionnées et les écoles privées subventionnées) de se doter d'une politique en

matière de laïcité qui respecte ses principes directeurs.

Ainsi, ces organismes devraient, par exemple, revoir leurs politiques en matière de location de salles ou d'utilisation d'espaces publics à des fins religieuses pour y exclure celles séparant les femmes des hommes, ou, plus largement, traitant les personnes différemment selon leur sexe.

Le Comité précise que « l'égalité entre les sexes ne doit pas être comprise et restreinte à son seul volet de droit individuel fondamental; elle doit aussi être formellement reconnue comme pierre d'assise de l'identité de la nation québécoise. Sa portée et son rayonnement incluent la garantie individuelle tout en allant au-delà pour épouser l'état de valeur structurante de la nation, de valeur collective du Québec. »

POUR UN MEILLEUR ENCADREMENT

Il rappelle, dans ce contexte, la définition du Conseil du statut de la femme pour qui l'égalité est accomplie lorsque toute personne a « la possibilité de réaliser tous ses droits à la mesure de son propre potentiel et de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de son pays, tout en bénéficiant personnellement de cette évolution. »

Ainsi, le Comité recommande que les demandes d'accommodements pour un motif religieux soient mieux encadrées dans certains organismes, afin qu'il soit interdit à quiconque d'exi-



En s'assurant de la neutralité religieuse de l'État, la laïcité protège certains lieux publics de l'influence des pratiques religieuses sexistes auprès de ses citoyens.

ger d'être servi ou traité par un fonctionnaire d'un sexe particulier plutôt que d'un autre.

Cela devrait, par exemple, permettre de mettre un terme aux demandes d'étudiantes ou d'étudiants d'être jumelés avec des mentors de même sexe en raison de malaises religieux ou encore, aux demandes de jeunes femmes portant un vêtement religieux couvrant le visage d'être identifiées, lorsque requis, par une femme advenant que l'enseignant de son cours soit un homme.

DROITS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

De plus, le Comité recommande que la loi 21 consacre le droit des tra-

villeuses et des travailleurs de l'État d'exercer leurs fonctions dans des institutions laïques. Une employée ou un employé de l'État ne devrait pas se voir empêché d'exercer ses tâches parce qu'un bénéficiaire exige d'être servi par une personne de l'autre sexe ou encore être obligé de répondre à un bénéficiaire qui tenterait d'imposer ses croyances religieuses au cours d'une interaction professionnelle. Ces pratiques portent atteinte non seulement à l'égalité entre les sexes, mais aussi à la liberté de conscience et à la liberté de religion.

À VISAGE DÉCOUVERT

Le Comité recommande aussi de modifier la loi 21 de manière à rendre obligatoire la réception à visage découvert de tout service public. Le Comité est d'avis que le niqab, la burqa ou tout autre vêtement qui couvre le visage est un marqueur de ségrégation sexuelle qui porte atteinte au droit à l'égalité entre les sexes, les hommes n'étant pas soumis à ces

mêmes prescriptions religieuses pour paraître en public.

Il rappelle que, même si les femmes qui portent ce vêtement disent le porter volontairement, elles ne peuvent renoncer à leur droit à l'égalité et à leur droit à la dignité. L'État ne peut s'associer au port d'un vêtement qui force les femmes à se couvrir le visage, car, ce faisant, il légitime l'atteinte à leur dignité humaine.

AFFICHES ET PUBLICITÉ

Le Comité recommande aussi que soient interdits la représentation et le port de signes religieux sur toute affiche et toute publicité du gouvernement et des institutions publiques afin de respecter l'obligation de neutralité religieuse, en fait et en apparence, de l'ensemble des institutions publiques. L'État doit, en tout temps, éviter d'être perçu comme avalisant une appartenance religieuse quelconque ou une pratique religieuse remettant en question l'égalité entre les sexes.

CPE ET GARDERIES

Enfin, le Comité recommande l'interdiction du port de signes religieux pour tout le personnel en position d'autorité dans les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées afin de consacrer le droit de chaque enfant qui fréquente une institution relevant de l'État, de jouir d'un milieu neutre lui permettant d'être protégé de toute forme de pression religieuse et de ses pratiques ou symboles sexistes.

Rappelons-le, la laïcité de l'État est une des conditions sine qua none pour mettre fin aux inégalités qui touchent les femmes telles que promues par les grandes religions monothéistes. En s'assurant de la neutralité religieuse de l'État, la laïcité protège certains lieux publics de l'influence des pratiques religieuses sexistes auprès de ses citoyens. ◀

UNIS
À TRAVERS LES DÉFIS

Semaine nationale du soutien scolaire

SOUTIEN SCOLAIRE

du 21 au 27 septembre 2025

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ) Centrale des syndicats du Québec

À LIRE

La petite histoire de la *Loi sur la laïcité de l'État* et de sa contestation juridique sous l'angle de l'égalité des sexes au Québec

Marie-Claude Girard
Préface de Nadia El-Mabrouk

LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU QUÉBÉCOIS

PAR
MARIE-CLAUDE GIRARD.
PRÉFACE DE
NADIA EL-MABROUK
20 \$

Faites votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204,
Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

La politique internationale

Un échancier crucial pour l'avenir du pays

Les élections présidentielles de 2025 au Chili

Luc Allaire

Le 16 novembre 2025 auront lieu les élections présidentielles au Chili. Tous les Chiliens enregistrés vivant au Canada pourront alors voter pour la personne qui succédera au président Gabriel Boric du Frente Amplio (Front Large), composé de partis et de mouvements politiques de gauche, d'extrême gauche et de sociaux-libéraux. Selon la Constitution chilienne, Gabriel Boric ne peut pas solliciter un deuxième mandat continu.

La Fondation Salvador Allende de Montréal ainsi que plusieurs organisations représentant les Chiliens vivant au Canada se mobilisent pour favoriser la meilleure participation possible aux élections. Le principal défi consiste à organiser les déplacements vers les lieux de vote dans les consulats chiliens à Montréal, Toronto et Vancouver, ainsi qu'à l'ambassade à Ottawa.

RÉVOLTE SOCIALE AU CHILI

Les prochaines élections présidentielles représentent un moment crucial dans l'histoire politique du pays. En effet, le pays a traversé une période tumultueuse depuis les révoltes sociales de 2019, qui ont mis en lumière des inégalités profondes et des aspirations à une meilleure gouvernance.

En janvier 2020, j'ai fait partie d'une mission québécoise et canadienne d'ob-

servation des droits de la personne au Chili composée de syndicalistes, de députés fédéral et québécois et d'universitaires, qui a conclu à de très graves violations des droits de la personne. Cette mission s'est déroulée trois mois après l'éclatement social qui a débuté à Santiago en octobre 2019. Cette mission Québec-Canada a produit un rapport, qui a clairement établi qu'au Chili, il y a eu de très graves violations des droits de la personne, de manière systématique et généralisée, perpétrées par les forces de l'ordre, qui avaient pourtant la mission d'assurer la sécurité dans le pays, selon des modèles communs et récurrents dans toutes les régions visi-

L'ÉCHEC D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION POUR LE CHILI

L'élection de Gabriel Boric à l'automne 2021 a soulevé de nombreux espoirs. Toutefois, plusieurs des réformes, souhaitées par le gouvernement dirigé par Gabriel Boric, n'ont pas pu être réalisées, compte tenu de la Constitution néolibérale adoptée sous la dictature d'Augusto Pinochet par les partis de droite et d'extrême droite, majoritaires au Parlement.

En septembre 2022, un référendum a été organisé pour modifier la Constitution. Le projet de nouvelle constitution avait été élaboré par une assemblée constituante qui avait mené des consultations dans tout le pays pendant un an.



La Centrale unique des travailleurs du Chili (CUT) appelait à voter "Aprueba" (J'approuve) la nouvelle constitution en septembre 2022.

Cependant, ce projet de nouvelle constitution a été rejeté par la population, car jugé trop révolutionnaire. J'étais présent au Chili lors de ce référendum et j'ai pu constater le travail de désinformation mené par les médias de droite chiliens.

Lors d'un trajet en taxi, par exemple, le chauffeur m'explique qu'il votera contre le projet de constitution, car il ne voulait pas perdre sa maison. Comme le projet de la nouvelle constitution prévoyait la possibilité de financer le logement social, les médias de droite se sont servis de cet élément pour dire que les Chiliens n'auraient plus le droit de posséder leur maison. Ce qui était archi-faux.

LA PLUS GRANDE CONCENTRATION DES MÉDIAS EN AMÉRIQUE LATINE

Cette anecdote n'a pas surpris Osvaldo Núñez, un citoyen québécois et ex-député du Bloc Québécois. «De tous les pays d'Amérique latine, c'est au Chili qu'il y a la plus grande concentration des médias. Les journaux, la radio et la télévision sont tous contrôlés par des médias de droite», a-t-il affirmé.

Il en veut pour preuve la campagne de peur qu'ont lancée ces médias contre la candidate de la Coalition Unité pour le Chili (Unidad por Chile) aux élections de novembre prochain, Jeannette Jara. Ce «Front large» réunit, comme en 2021, une coalition de centre gauche allant des Démocrates chrétiens au Parti communiste.

Cette coalition formée de cinq partis s'est dotée d'un programme commun et a désigné, après des élections primaires, Jeannette Jara, qui est membre du Parti communiste, comme candidate de la Coalition Unité pour le Chili. Elle a signé un pacte selon lequel elle défendra le programme de la coalition. Mais cela n'empêche pas les médias de droite de toujours présenter Mme Jara comme une communiste et non comme la représentante d'une vaste coalition.

JEANNETTE JARA, CANDIDATE DE LA COALITION DE CENTRE GAUCHE

Jeannette Jara a 51 ans. Elle a été sous-secrétaire à la Prévoyance sociale entre 2016 et 2018, sous la présidence de Michelle Bachelet. Entre mars 2022 et avril 2025, elle a été ministre du Travail et de la Protection sociale au sein du gouvernement Boric. C'est la première ministre du Travail membre du Parti communiste depuis la transition chilienne vers la démocratie.

Elle a piloté à ce titre plusieurs réformes majeures du gouvernement, notamment la réduction du temps de travail hebdomadaire à 40 heures, l'augmentation substantielle du salaire mini-

mum et une réforme des retraites mettant fin au système de capitalisation individuelle hérité de la dictature de Pinochet en introduisant une contribution partagée des entreprises.

Zaida Macías Núñez, vice-présidente de la Fondation Salvador Allende de Montréal, décrit Jeannette Jara comme une femme proche des gens, à l'image de l'ex-présidente Michelle Bachelet. «Elle a démontré qu'elle comprenait les problèmes concrets de la population.»

DIVISION DE LA DROITE

Pour faire face à Jeannette Jara, la droite est divisée entre trois candidatures : une candidate et deux candidats d'extrême droite, tous les trois d'origine allemande.

Evelyne Matthei est la fille du général Fernando Matthei, membre de la junte militaire dirigée par Augusto Pinochet. Elle justifie le coup d'État de Pinochet, non seulement en disant qu'il était nécessaire, mais aussi en excusant les persécutions sous sa dictature. Pendant cette période, près de 38 000 personnes ont été torturées et plus de 3 200 ont été tuées ou portées disparues.

Sera aussi candidat Johannes Kaiser, qui est, selon Osvaldo Núñez, «le candidat le plus féroce». Kaiser se compare à Jair Bolsonaro au Brésil et à Nayib Bukele, le président du Salvador, qui se présente comme un dictateur cool. À l'instar de Javier Milei, qui dirige l'Argentine voisine depuis plus d'un an, Johannes Kaiser dit être libertarien. Il se présente comme le défenseur du peuple face à une élite prétendument déconnectée et promet d'opérer un virage radical à droite s'il accède au pouvoir.

José Antonio Kast a fondé en 2019 le Parti républicain, classé à l'extrême droite. Il est un populiste de droite, très conservateur. Son programme politique vise à diminuer les impôts des riches et des entreprises et à restreindre le rôle de l'État. Il a aussi l'intention de fermer les frontières aux immigrants, en provenance surtout du Venezuela et de la Colombie. Avec Donald Trump comme modèle, Kast souhaite que l'armée contrôle la frontière longue de 5 150 kilomètres.

À l'approche des élections, le rôle des jeunes électeurs, qui représentent une tranche croissante de l'électorat, sera particulièrement déterminant. Ils se montrent exigeants et ne tolèrent guère le statu quo. «Si nous ne voyons pas de changement maintenant, nous continuerons à descendre dans la rue,» a déclaré un leader étudiant, illustrant la détermination de cette génération à influencer l'avenir politique du pays.

Avec la montée de l'extrême droite dans de nombreux pays, les Chiliens vivant au Canada comptent se mobiliser pour bloquer l'élection d'un candidat d'extrême droite d'origine allemande, rappelant que de nombreux nazis se sont réfugiés au Chili au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. ◀

Le mouvement des femmes

We're together, on ne va pas oublier. Nous sommes ensemble.

Les lignes invisibles à la frontière canado-américaine

Maude Desbois



La foule se dissipe timidement, avec l'envie palpable de demeurer plus longtemps. Une petite angoisse au ventre à la perspective de retourner chacun chez soi, dans la solitude et la peur de demain. Peut-être aussi par crainte de voir se dissoudre ce que nous avons tenu du bout des doigts, éphémère et quelque peu fragile, à l'image de ces papillons migrants libérés quelques minutes auparavant. Avec, au cœur, la sensation d'avoir été liées un peu plus qu'en temps normal, par l'unique fait de s'être vues, parlé, touchées. Mais que peut-on qualifier de normal en ces temps chaotiques?

Nous repartons vidées par la chaleur cuisante du soleil imposant dans le ciel bleu parfait de ce 16 août 2025, au milieu d'un champ labouré, sec, et vide; fatiguées par les émotions vives qui nous ont traversées, au-delà des frontières.

Quelques fleurs au sol, offrandes déposées en hommage à l'amitié qui nous tient ensemble; la poussière volant dans nos yeux et collant à la surface de notre peau moite et rougie, nous nous empressons de tout ramasser, de compléter les dernières entrevues avant de traverser les champs de fleurs sauvages qui nous guideront vers la route pour rentrer à la maison.

La gorge encore nouée des larmes retenues, je regarde les personnes de l'autre côté de la frontière invisible s'éloigner, bras dessus, bras dessous, les drapeaux roulés sur l'épaule telles des armes fatiguées du combat. Que sommes-nous sans ce tracé politique sur une carte sinon que des humains? Des enfants, des mères, des pères, des grands-parents, des amies, des alliées?



« Nous nous trouvons à côté d'une longue ligne imaginaire qui s'appelle la frontière canado-américaine, tous séparés par une construction de l'esprit des hommes [...] Tout cela pour nous faire oublier que nous sommes tous dans la même forêt, que nous buvons des mêmes nuages et que nous nous étouffons avec la même fumée. » - Melissa Mollen-Dupuis

TENDRE LA MAIN, UN ACTE RÉPRÉHENSIBLE

Certaines personnes du côté des États-Unis craignaient les représailles en se présentant à la frontière cette journée-là. Ils et elles ont pourtant été une centaine à venir à Berkshire, face à Frelighsburg au Québec, puis des centaines d'autres rassemblées ailleurs, longeant la frontière canado-étatsunienne, en plus de la frontière mexicaine. Quarante-cinq rassemblements ont été comptabilisés, soulignant ainsi la solidarité transfrontalière du Canada, des États-Unis, et du Mexique, à l'occasion de la Journée internationale de l'amitié « une mobilisation transfrontalière historique », indique dans son discours l'écosociologue Laure Waridel, également cofondatrice de Mères au front.

Une seule règle devait être respectée pendant la mobilisation : ne pas traverser la frontière. Nous avions le droit d'occuper l'espace de manière pacifique, tout en devant honorer ce tracé invisible, marqué par une fine corde rouge qui avait été accrochée à des balises enfoncées dans le sol.



La tentation a pourtant été trop forte pour résister à ce mur imaginaire. Les bras tendus de part et d'autre, les fleurs offertes, les poignées de mains qui auraient plutôt été des étreintes si nous nous étions réellement laissées emporter par l'émotion et l'enthousiasme du moment. Qui pourrait nous en vouloir? Qu'avons-nous réellement transgressé dans la vérité de cet instant?

« Vous pouvez voir ici que nous brisons les règles et les lois, moi en lui offrant une plume d'aigle, et elle en l'acceptant... un geste d'amitié, d'échange et de respect qu'on nous avait interdit... Nous sommes illégales! Mais aujourd'hui, quand on regarde les nouvelles et que l'on voit des arrestations faites par l'État, qui sont injustifiées, brutales et violentes et que l'on juge cela comme étant légal... » - Extrait d'une publication de Melissa M. Dupuis sur ses médias sociaux



« La liberté, la démocratie, l'État de droit, les droits humains fondamentaux, et la vérité elle-même sont présentement attaqués et plus vulnérables qu'ils ne l'ont été au cours des dernières décennies », indique Bruce Johnston dans son discours, époux de Laure Waridel et copropriétaire du terrain où se tenait la mobilisation.

« Nous devons nous rappeler que la solidarité est plus forte que l'égoïsme, que la coopération est plus forte que l'isolement, que l'amour est plus fort que la haine », poursuit-il. C'est exactement ce que Mères au front, Friends across Borders, et Indivisible Group ont souhaité inspirer par cet élan à se rassembler.

NOUS SOMMES LA RÉSISTANCE



« And here in a Vermont field, Vermonters are gathered and a few feet away in a Quebec field in Frelighsburg [...] and we all say, "Enough! WE ARE FRIENDS, we are UNITED and WE ARE THE RESISTANCE!" » - Miriam Hansen, The Indivisible Group

Puisqu'il était également interdit de passer le micro de l'autre côté de la frontière, Melissa Mollen Dupuis a accepté de lire le discours qu'avait préparé Miriam Hansen du Indivisible Group.

« Reconocemos y celebramos el valor de la amistad a través de las fronteras. Y así, nos comprometemos a tratar a nuestros vecinos norteamericanos como amigos y aliados, con decencia y respeto. » - Lesly Velázquez, comédienne

Le Pacte d'amitié, créé par le groupe Friends Across Borders, a été lu en français, en anglais et en espagnol, afin d'honorer la diversité des frontières, habitées ce jour-là par des gens voulant incarner ces liens qui sont avant tout humains.



Sur les premières notes de piano jouées par l'artiste Catherine Major, les enfants se sont massés au-devant de la scène pour recevoir les précieuses petites boîtes contenant les papillons migrants à libérer. Ce sont 80 papillons Belle-Dame, voyageant dans toute l'Amérique du nord, qui se sont envolés sous le regard émerveillé des enfants et des adultes.

NE TUONS PAS LA BEAUTÉ DU MONDE

Faisant suite aux prises de parole portant tantôt sur la montée du totalitarisme aux États-Unis,

la manière dont les immigrantes et les migrantes sont actuellement traitées, les droits des femmes, des minorités visibles, des personnes issues de groupes marginalisés, des populations des divers états; tantôt à propos des impacts sur la population canadienne, et la grande crainte que ces façons de faire on ne peut plus singulières traversent la frontière, les enfants ont laissé monter leurs voix avec celle de l'auteure-compositrice-interprète Catherine Major, le temps d'entonner *Hymne à la beauté du monde*, de Luc Plamondon.

C'est avec beaucoup d'émotion et des larmes dans la voix, que l'auteure et cinéaste Anaïs Barbeau-Lavalette, également co-instigatrice de Mères au front, a prononcé ces mots : « Cinq minutes de silence pour nos enfants. Pour leurs puissances, pour leurs joies infaillibles, pour leurs rires, pour leurs larmes et leurs vertiges, pour la douceur de leur peau, pour leurs rêves précieux, ceux pour lesquels nous sommes ici ensemble. »

Puis, la longue ligne s'est formée de part en part de la frontière. L'image des gens se tenant les uns en face des autres, de chaque côté de la corde rouge, contrastait avec l'ambiance d'unité qui régnait pourtant.



Ce sont les accords de la chanson *Imagine*, de John Lennon qui ont doucement rompu le silence. Les voix des personnes rassemblées, d'abord timides, se sont réchauffées pour offrir ces mots comme on envoie un souhait vers le ciel. Se laisser aller à imaginer, ne serait-ce qu'un instant, un monde où l'union fait réellement la force, pour toutes et pour tous.

C'est avec l'écho de ces paroles, de nos peurs et de nos espoirs réunis, que nous sommes repartis, avec la conviction toutefois, que nous reviendrons.



« We're together, on ne va pas oublier. Nous sommes ensemble. »

Note
Le féminin inclut le masculin.

L'autrice est chargée des communications à Mères au front

ABONNEZ-VOUS!

Voir coupon en page 9

La politique québécoise

Le PLQ et le PQ tournés vers l'avenir, la CAQ vers le passé

Des congrès jeunesse fort différents

Sylvain Martin

A la mi-août se sont tenus, au même moment, les congrès des jeunes du Parti Québécois et du Parti libéral du Québec. Au congrès des jeunes péquistes, le sujet sur toutes les lèvres était la souveraineté du Québec. Forts d'un sondage paru dans « La Presse », qui démontre un appui grandissant des jeunes de 18-34 au projet souverainiste, les jeunes péquistes ont à plusieurs reprises scandé en chœur « Le Québec un pays, le Québec un pays! »

De leur côté, les jeunes libéraux ont adopté des propositions pour un encadrement de l'IA et l'avenir du logement social. On peut être d'accord ou pas avec les visions de la société québécoise débattues lors de ces deux congrès. Cependant, nous serons tous d'accord pour affirmer que ces congrès tranchent avec celui de l'aile jeunesse de la CAQ du début juin.

LA CAQ JUNIOR

Un congrès où les propositions adoptées par les jeunes caquistes visaient essentiellement les organisations syndicales des travailleuses et travailleurs et les associations étudiantes, en proposant, entre autres, de restreindre leur capacité d'intervenir sur le plan politique, en fragilisant l'exercice du droit de grève et en obligeant la divulgation publique de certaines de leurs dépenses. De vieilles propositions de droite mises de l'avant jadis par le gouvernement Harper.

C'est également à ce congrès que notre « bon papa » Legault a déclaré que les jeunes caquistes avaient raison de vouloir « brasser la cage » des syndicats et des associations étudiantes.

Nous avons donc, d'une part, de jeunes militantes et militants avec une vision de ce que pourrait être l'État d'un Québec-pays ou qui se questionnent sur l'IA et le logement social et, d'autre part,

les jeunes caquistes dont la vision d'avenir du Québec est la mise de l'avant de vieilles idées de droite. Ce contraste m'a tout de suite sauté aux yeux et a surtout mis en lumière ce qu'est la CAQ.

LE PARTI D'UN HOMME

La CAQ est le parti d'un seul homme, François Legault, où il est le seul maître à bord. Il choisit ses candidats sans investiture de comté, sauf s'il le désire, et l'aile jeunesse lui sert à lancer des ballons politiques afin de tester l'opinion publique. Son ambition est de gérer le Québec et non de gouverner.

La CAQ, selon les dires de son chef, serait un gouvernement économique dont l'objectif est la création d'emplois payants. Après sept ans de pouvoir à la tête d'un gouvernement, qui a les coudees franches avec sa forte majorité à l'Assemblée nationale, où sont ces emplois payants? Chez Northvolt?

Deux fois plutôt qu'une, la CAQ a promis en campagne électorale de régler les problèmes de notre système de santé, mais n'a réussi qu'à créer une nouvelle structure, Santé Québec, pour en confier la direction à Geneviève Biron, issue directement du secteur privé. Sans surprise, elle propose comme solution le recours aux cliniques privées afin de réduire les listes d'attente pour certaines chirurgies.

Notre « bon » gouvernement s'est empressé d'acquiescer à cette demande, ce qui aura comme conséquence de vampiriser notre système public de deux façons. L'argent investi au privé ne sera plus disponible pour le système public et les entreprises de santé privées viendront drainer à leur profit le personnel du réseau public, qui souffre déjà d'un manque de main-d'œuvre. Toute une solution!

MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS

Le gouvernement de la CAQ se dit soucieux de la saine gestion des

finances publiques, mais a réussi à transformer un surplus de plusieurs milliards de dollars, hérité des années d'austérité du gouvernement libéral, en déficit record pour le Québec.

Le fiasco SAAQ-clic est un exemple éloquent. Un projet qui, au départ, était évalué à 600 millions \$ risque de nous coûter plus de 1,2 milliard \$. La saga Northvolt a vu disparaître plus de 700 millions \$ dans un projet qui ne verra jamais le jour.

M. Legault avait promis que sa principale priorité était le système d'éducation, mais il ne cesse de tergiverser dans ce dossier. À l'écouter, les maternelles quatre ans et les labs-écoles allaient révolutionner notre système d'éducation. Deux projets inachevés. Les infrastructures scolaires sont dans un état déplorable. On coupe dans le réseau en prétendant que ce ne sont pas des coupures, puis on remet de l'argent, mais sous conditions. Imaginez ce que serait notre système si « papa » Legault n'en avait pas fait sa priorité!

La CAQ se vantait d'avoir des solutions afin d'améliorer la vie de la population. Les résultats sont plus que douteux. Voici quelques exemples. La CAQ a nié l'existence même d'une crise du logement pendant trois ans avant de l'admettre du bout des lèvres. Les maisons des aînés devaient être LA solution pour l'hébergement des personnes âgées, mais elles ne profitent qu'à une minorité et nous coûtent col-

lectivement beaucoup plus cher que prévu.

L'hydroélectricité, un joyau québécois, que la CAQ est en train de détruire à petit feu en permettant à des entreprises privées de produire et de vendre de l'électricité. Les attaques contre les travailleuses et les travailleurs, en limitant leur droit de grève, ne seraient pas terminées à en croire l'appui donné aux propositions adoptées au congrès de l'aile jeunesse. J'en oublie sûrement bien d'autres

GÉRER N'EST PAS GOUVERNER

Après sept ans au pouvoir, ce qui me saute finalement aux yeux, c'est que la CAQ n'est pas réellement un parti politique, mais plutôt une entreprise de gestion de l'État, créée par François Legault. Notre « bon papa » a créé une entreprise, en a choisi tous les acteurs et a tenté de gérer l'État plutôt que de gouverner. C'est là où le bât blesse. Un État ne se gère pas, un État se gouverne, avec comme objectif le bien-être de ses citoyens.

Gouverner un État, c'est travailler avec les différents acteurs de la société civile, et non pas les ignorer, ou pire, tenter de les affaiblir, comme le propose l'aile jeunesse.

Gouverner un État, au niveau économique, c'est nationaliser l'électricité, créer un bras économique comme la Caisse de dépôt et placement, avoir une

vision de développement des secteurs économiques, voir à ce que la population bénéficie d'un bon filet social en cas de coup dur.

Gouverner un État, ce n'est pas privatiser Hydro-Québec et tout miser sur Northvolt en déclarant, suite à un échec annoncé, que l'important dans les investissements, c'est la moyenne au bâton.

Gouverner un État, c'est assurer à la population un accès à un système de santé et des services publics gratuits comprenant, entre autres, un programme de prévention des maladies et de l'éducation aux bonnes habitudes de vie et non la privation du système.

Gouverner un État, c'est rendre les ministres responsables et imputables des actions et décisions de leur ministère. C'est faire la promotion des services publics. C'est éduquer la population, dès l'école, à l'importance que tout le monde paie sa juste part d'impôt pour assurer la pérennité des services publics.

Nous méritons mieux qu'une entreprise de gestion de l'État. Nous méritons un parti politique et une équipe dont les membres auront à cœur le bien-être de la population et qui seront prêts à travailler en collaboration avec l'ensemble de la société civile. ◀

L'auteur est syndicaliste



Lors du congrès de l'aile jeunesse de la CAQ qui s'est tenu début juin, les propositions adoptées visaient essentiellement les organisations syndicales et les associations étudiantes. De vieilles propositions de droite mises de l'avant jadis par le gouvernement Harper.

Soutenons nos travailleurs et travailleuses qui font l'entretien ménager en grève chez Nelson

Solidarité!



Entrevue avec Jean-François Guilbault, président du syndicat de Champlain

Un enjeu majeur : la violence dans les classes

Orian Dorais

Guy Rocher nous a quittés, à l'âge vénérable de 101 ans. Son décès amène naturellement le Québec à se pencher sur son imposant héritage. Dans ce contexte, un constat difficile, mais nécessaire s'impose : le plus grand legs de l'illustre sociologue, à savoir l'école publique québécoise, est en péril.

Lui-même critiquait la détérioration de notre système d'éducation, n'hésitant pas à parler de « gâchis humain » pour décrire l'école à trois vitesses. Notre société aura-t-elle enfin le courage de se doter d'un réseau scolaire digne de l'œuvre et des idéaux du grand pédagogue?

Rien n'est moins sûr, en cette rentrée 2025 particulièrement difficile. Il y a deux ans, Josée Scalabrini, présidente de la FSE, m'accordait un entretien où elle révélait qu'il y avait 6 000 profs non légalement qualifiés travaillant dans le public. Aujourd'hui, ce nombre s'élève à 10 400! Et 1 500 postes étaient vacants le jour du retour en classe.

La CAQ – qui nous a pourtant habitués aux échecs – a fait preuve d'une inaptitude révoltante tout au long de son mandat face aux problèmes en éducation. Est-il encore possible de sauver le rêve de Guy Rocher? J'en discute avec Jean-François Guilbault, président du syndicat de Champlain (CSQ).

Orian Dorais : Chaque année, on entend beaucoup parler de postes de profs vacants ou comblés par des gens non légalement qualifiés. Est-ce que ce phénomène vous affecte à Champlain?

Jean-François Guilbault : C'est clair! Parmi les centres des services scolaires couverts par notre syndicat, celui de Marie-Victorin est le plus touché. Je ne dis pas que tout est simple dans les autres centres, mais, historiquement, Marie-Victorin a souvent connu de grandes difficultés. Sur 4 500 profs qui travaillent là-bas, environ 700 n'ont pas de brevets!

Au CSS des Patriotes, cette proportion se situe entre 270 et 300 sur un total de 3 500 à 4 000 profs. Bien

entendu, on est contents que les postes soient pourvus, qu'il y ait quelqu'un pour enseigner dans presque toutes les classes, mais il va falloir trouver d'autres solutions à moyen terme.

Dans les cinq prochaines années, on prévoit un départ massif à la retraite des profs qui ont atteint leurs 35 ans de service. En plus, on constate un exode du personnel qualifié – enseignant et de soutien – vers l'école privée, ou même vers d'autres professions.

O. D. : Auriez-vous des solutions pour ramener ces gens dans le public?

J.-F. G. : Il va falloir commencer par aborder un enjeu majeur qui est passé sous silence, soit la violence dans les classes. On voit une augmentation troublante des agressions verbales et physiques. Il y a de plus en plus d'invalidités en lien avec des incidents de cette nature. Les écoles manquent de ressources pour faire face à cette problématique. Il y a une banalisation de cette violence dans toutes les sphères de la société, y compris au niveau familial.

À vrai dire, il faut admettre que la génération qu'on disait des « enfants-rois » est devenue une génération de « parents-rois ». Plusieurs adultes veulent protéger leurs enfants à tout prix et leur éviter toute réprimande, même dans des cas très graves. Ces parents querulents ont une panoplie de moyens pour faire prévaloir leur point.

On voit même une augmentation marquée des poursuites judiciaires de parents contre les écoles, ce qui fait en sorte que les CSS deviennent très timides quand vient le temps de prendre des mesures disciplinaires. Résultat, les jeunes se croient tout permis et ça augmente les risques.

Québec devrait agir pour rendre nos milieux de travail sécuritaires. Mais le ministère devrait aussi respecter l'autonomie enseignante, diminuer la charge de travail – les tâches inutiles sont légion – et témoigner de la reconnaissance aux gens qui œuvrent dans le milieu de l'éducation. Avec ça, on rapatrierait des gens dans le réseau. Mais, en ce moment, on ne voit que de l'hypocrisie, avec un ministre qui vante les mérites de l'école publique, tout en la saccageant.



Photo : Syndicat de Champlain

Je pense que, comme société, on doit prendre le temps de se demander comment on envisage l'avenir de l'école. Comme on l'a fait au temps du rapport Parent.

O. D. : Justement, après avoir baissé le financement des cégeps de 150 millions \$ ce printemps, la CAQ a annoncé des compressions de 570 millions \$ dans le budget du ministère de l'Éducation. Parmi vos membres, comment s'est déroulée la mobilisation contre ces mesures draconiennes?

J.-F. G. : Le gouvernement a utilisé une stratégie un peu lâche en annonçant ses coupes au mois de juin. Il sait très bien que c'est le moment de l'année où les profs sont le moins disposés à se mobiliser, à cause de la correction et de la fatigue accumulée durant toute l'année.

Dans les syndicats et les CSS, on était en pleine planification de la rentrée 2025, donc tout le monde a été pris de court par l'annonce. Ça a créé beaucoup d'incertitude, surtout au sein du personnel de soutien, qui est non conventionné et donc encore plus vulnérable à des politiques d'austérité. Les CSS et les directions ont eu à revoir drastiquement leurs plans d'effectifs pour se plier au nouveau budget.

Heureusement, la campagne Ensemble, unis pour l'école a mené à une mobilisation syndicale et citoyenne d'envergure, qui a forcé le gouvernement à reculer. Plus de 160 000 personnes ont signé la pétition contre les restrictions budgétaires.

C'est une victoire, mais on n'est pas dupes. Le gouvernement nous a tout de même retranché 30 millions de dollars, a décrété plusieurs gels d'embauche et il

ne débloque pas les sommes nécessaires au bon fonctionnement du système scolaire. Par exemple, la majorité de nos écoles demeurent vétustes et les investissements en infrastructures sont chroniquement insuffisants. Les projets de rénovation sont rares.

O. D. : Si le gouvernement est avare pour le public, il est généreux envers les écoles privées. En 2024, il leur aurait accordé plus de 800 millions \$...

J.-F. G. : Encore récemment, une équipe australienne d'experts en pédagogie estimait que le modèle québécois était l'exemple à ne pas suivre. Le Conseil supérieur de l'éducation était arrivé à la même conclusion avant que Bernard Drainville ne l'abolisse. Ceci explique peut-être cela.

L'école à trois vitesses fait de nous les cancrs du Canada depuis des années. Le privé et les programmes particuliers au public siphonnent les ressources du régulier, qui doit en plus composer avec l'intégration « sauvage » – si vous me passez l'expression – des élèves à besoins particuliers. Les gouvernements ont sabré dans les aides à la classe et dans les programmes adaptés, maintenant, les profs au régulier doivent gérer presque sans aide tous les plans d'intervention.

Je pense que, comme société, on doit prendre le temps de se demander comment on envisage l'avenir de l'école. Comme on l'a fait au temps du rapport Parent. ◀

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 852-4442

MARILÈNE GILL
Députée de Côte-Nord-Kawawachikamach-Nitassinan
Whip adjointe du Bloc Québécois
Diplomatie parlementaire
Porte parole en matière de Travail, Ressources humaines, Développement des compétences, Développement social et Conditions des personnes handicapées

1 (844) 241-0022
marilene.gill@parl.gc.ca

L'enfant vieux

Pour comprendre cette peur qui paralyse les parents et les enseignants, on doit se tourner du côté de l'abandon de la verticalité prônée par la culture thérapeutique. Cette dernière a contribué à brouiller l'acte éducatif.

Elle a encouragé les parents (et les enseignants et les éducateurs) à voir les problèmes du quotidien comme des problèmes psychologiques. Pourtant, cette tendance à vouloir soustraire les enfants au risque, à la peur, à des menaces ou à de possibles traumatismes est étrangère à la façon dont on éduquait dans les années 1960 ou 1970.

Aujourd'hui, les parents sont invités à constamment valider leurs enfants sur tous les sujets plutôt qu'à les mettre sous pression ou à les sanctionner. Ce déplacement opéré par la psychologie a éliminé de nombreuses normes sociales préexistantes au profit de nouvelles règles fondées sur l'idée qu'il faut déjouer les risques parce que l'enfant est fragile.



En fin de compte, les nouvelles normes ont installé la peur dans le quotidien des parents, des enseignants et des éducateurs. Éduquer consisterait dès lors à déjouer les facteurs de risque.

La relation verticale aide à maîtriser la peur. Elle installe chez l'enfant un sentiment de s'éloigner de la maison pour découvrir des amis et s'investir dans de nouveaux espaces qui l'aideront à grandir. Lorsqu'au contraire, le parent se contente d'accompagner l'enfant dans l'horizontalité, sans le guider, l'enfant cède à l'angoisse, cette dernière atteint le parent, et vice versa.

L'enfant à qui on n'a pas fourni un cadre vertical croit que, s'il prend un chemin qui ne lui a pas été montré, il devra du même coup abandonner quantité d'autres directions. Convaincu qu'il n'a pas pris la bonne, il va nourrir des regrets et s'énerver.

Quand l'autorité s'exerce, dans le cadre d'une relation verticale, l'enfant critique parfois le chemin qu'on lui indique, mais au cours de ce processus, ce n'est pas à lui-même qu'il va s'en prendre, c'est à son parent. Ce conflit l'aidera à se construire. ◀

SÉPHANE KELLY [...]

L'enfant vieux. Éduquer et transmettre dans la société thérapeutique.
Stéphane Kelly
Boréal, 2025

Le troisième œil

Un rendez-vous avec un être humain extraordinaire

Florent Vollant, Innu

Alain Dion

Quel beau voyage que ce film documentaire. D'emblée au cœur de l'immensité et de la richesse du territoire Innu, le Nitassinan. Terre nourricière, sans frontière et sans chemin, terre de migrations millénaires. Voyage également, et surtout, aux sources de ce qui a nourri l'imaginaire et la musique de Florent Vollant, ce fils de nomades, héritier et passeur de fierté et de dignité. Cet être lumineux, amoureux des siens, de sa langue et de sa culture ancestrale.

Florant Vollant qui, malgré la blessure de l'enfermement des pensionnats autochtones où l'on a tenté de « tuer l'indien dans l'enfant », aura toujours travaillé à bâtir des ponts entre les générations et entre les nations de chez nous sans chercher de coupables. Que ce soit au sein du duo Kashtin, avec son complice d'alors, Claude McKenzie, ou tout au long de sa prolifique carrière solo, l'auteur-compositeur aura agi comme un véritable ambassadeur de la nation innue.

UN « ROAD MOVIE » INTÉRIEUR

Aujourd'hui, passablement ralenti par un accident vasculaire cérébral (AVC), Florent Vollant ne foule plus les scènes du Québec et du monde. Sa voix endoucie n'en est pourtant que plus forte et plus vivante. À travers ce documentaire, il nous livre avec patience et sérénité un témoignage qui résonne peut-être encore davantage que ses multiples concerts et apparitions publiques, qu'il nous aura offerts au cours des trente dernières années.

Tout au long de ce *road movie* intérieur, Florent Vollant se raconte, se dévoile. Parfois installé simplement dans sa maison à Mani-utenam ou dans les studios Makusham, lors de l'enregistrement de son dernier album *Tshítatau* où il s'amuse avec ses acolytes musiciens.

Il partage également des moments d'intimité familiale sur la plage qu'il a tant aimé arpenter, au bord de la mer près de sa communauté. Observant l'horizon avec ses enfants, Mathieu McKenzie et sa fille, Judith McKenzie, il partage des bribes de sa vie. L'amour incommensurable de ses parents. Le



C'est lorsque qu'il nous parle de l'immensité du territoire, du son du vent dans les arbres, ou de la lumière nouvelle à chaque saison que nous saisissons toute l'influence que la nature et la vie en forêt ont eu sur lui.

bonheur rayonnant de sa propre paternité. Ses blessures d'enfance et ses détours parfois délinquants.

Mais c'est lorsque qu'il nous parle de l'immensité du territoire, du son du vent dans les arbres, du froid l'hiver, du bruit de l'eau sous le canot ou de la lumière nouvelle à chaque saison que nous saisissons toute l'influence que la nature et la vie en forêt ont eu sur lui.

UN VOYAGE INITIATIQUE

Cette part du témoignage est d'autant plus touchante, qu'elle est illustrée par un voyage initiatique sur les terres ancestrales, que font ses enfants Judith et Mathieu, accompagnés de leur oncle Raoul Vollant, frère de Florent.

Tout au long d'un long périple en train vers le nord, le frère et la sœur écoutent leur oncle raconter émotivement l'enfance nomade de la famille Vollant, installée à l'époque au Labrador. Puis, leur déracinement vers le sud, vers « la réserve », exilés par le gouvernement et les compagnies minières, qui empoisonnèrent l'eau des lacs poissonneux où ils pêchaient et le territoire où ils chassaient. Extrêmement déchirante, cette séquence du film illustre admirablement les blessures profondes faites au peuple innu.

Toutes et tous devraient voir ce film. C'est à la fois un baume pour le cœur et une aventure fascinante dans une lointaine contrée cultu-

relle, pourtant si près de nous. Un rendez-vous avec un être humain extraordinaire. « Florent Vollant, Innu » de la cinéaste Isabelle Longnus aura su capter tout en douceur et dans le respect la sagesse et l'humilité de Florent Vollant. Et de cette rencontre intime, se dessine également une part de l'Histoire des Premières nations de notre coin de pays des Amériques. ◀

Florent Vollant, Innu. 2025
Réalisation : Isabelle Longnus
Production : Nikan Productions
Distribution : Maison4tiers

Prix Gilles-Carle au Rendez-vous Québec Cinéma

« Le Phénix », de Jonathan Beaulieu-Cyr

Pierre Jasmin

Phénix, de Jonathan Beaulieu-Cyr est d'autant plus authentique qu'il est autobiographique : le cinéaste avait treize ans, comme l'émouvant jeune acteur Aksel LeBlanc, quand son père est parti en Afghanistan au cours des premières années du 3^e millénaire.

Beaulieu-Cyr a la sensibilité de refuser de filmer la guerre, mais plutôt les semaines qui précèdent le départ du

simple soldat joué avec sobriété par Maxime Genois.

Il filme aussi la nervosité des femmes de soldats que rend la remarquable Évelyne Brochu, et l'anxiété du fils, que le père attentif, malgré les appréhensions de sa femme, tente de guérir par l'esprit d'équipe sachant ressusciter une équipe minable de soccer, les Phénix; ce sera grâce à son rôle assumé d'entraîneur et grâce aussi au fils, marqueur naturel qui apprendra à la dure l'exigeante couverture défensive.



On ne peut exiger sur un tel sujet meilleur film, récompensé du prix Gilles-Carle au Rendez-vous Québec Cinéma.

On ne peut exiger sur un tel sujet meilleur film, récompensé du prix Gilles-Carle au Rendez-vous Québec Cinéma et de ceux de meilleure réalisation et meilleure direction photo (Ariane

Falardeau St-Amour) au Festival de films de Whistler de décembre 2024.

L'aut'journal me permettra, avec mes gros sabots de secrétaire général des

Artistes pour la Paix, d'appuyer la morale défensive d'équipe en rappelant notre opposition à Harper qui a dégommé le général-en-chef De Chastelain, choisi par Jean Chrétien, pour le remplacer par Hillier, dont les premiers mots furent : « Enfin, l'armée retrouve sa vraie mission qui est de tuer. »

On sympathise avec les souffrances de dizaines de milliers de soldats atteints comme le héros du film du syndrome de stress post-traumatique, qui ont en outre abandonné le rôle défensif des Casques bleus canadiens (absents en Haïti) pour contribuer inévitablement à replonger les femmes de l'Agonisthan (Richard Desjardins) à l'âge de pierre, en bombardant les Talibans à Kandahar. ◀

Rentrée parlementaire
En BLOC pour le QUÉBEC!

BLOC Québécois

PATRICK BONIN
Député de Repentigny
450 581-3896

YVES PERRON
Député de Berthier—Maskinongé
819 228-1210

LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
1 800 263-5726

GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette—Manawan
450 752-1940

POUR VOUS, HENRI.

Au service des
personnes âgées.



Protégeons nos services publics
onlefaitpouvous.ca



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

TROP DE TENSION CHEZ HYDRO



LE COURANT NE PASSE PLUS AVEC NOS DIRIGEANTS
VISITEZ HAUTETENSION.CA

SCFP



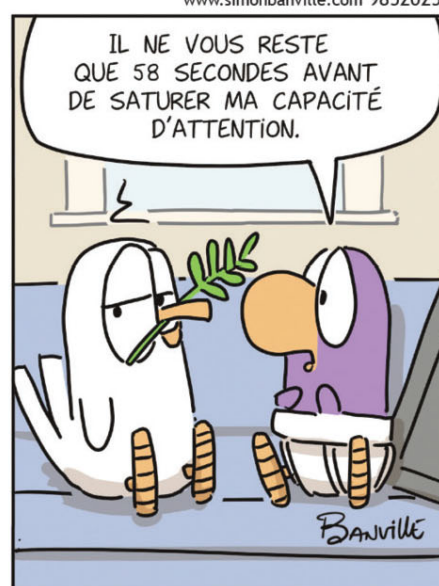
L'APARTÉ AVEC ÉLORA

SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE



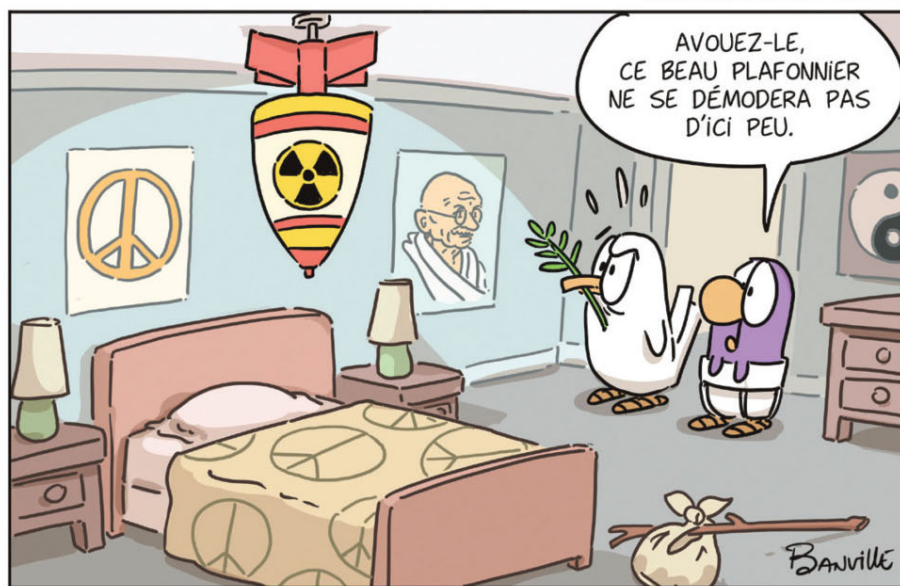
Banville

www.simonbanville.com 9852025



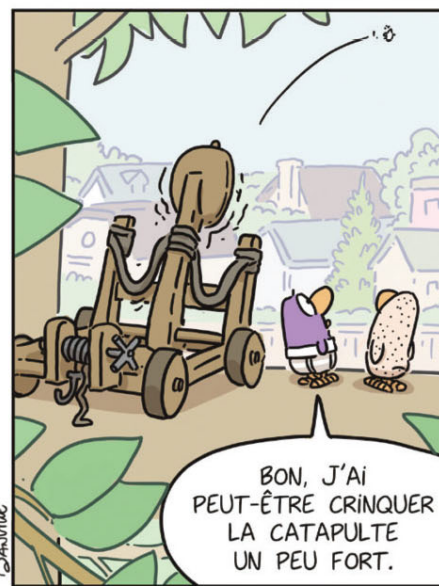
Banville

www.simonbanville.com 9862025



Banville

www.simonbanville.com 9872025



Banville

www.simonbanville.com 9882025